REMARQ

SUR

SUCCES

DU

DUC D'A

Tant par rapport à ſa Validité qu'à l'égard de ſes Conſéquences.

Avec des Reflexions ſur le Mémoire du Roi de *France* aux *Hollandois*, & ſur l'interêt de divers Princes & Etats de la Chrétienté, dans la Conjoncture préſente.

A quoi on a ajoûté

La Clauſe du Contract de Mariage de Louïs XIV. *par où il renonce à la Succeſſion d'*Eſpagne *; & ſa Ratification, la Renonciation de l'Infante, l'Article du Traité des* Pirenées, *& la Clauſe du Teſtament de* Philippe IV. *conforme à cette Rénonciation.*

Traduit de l'Anglois.

Suivant la Copie impri mée à LONDRES

M D C C I

AVERTISSEMENT.

L'Original de cette Piece a été si favorablement reçu en *Angleterre*, qu'on ne sauroit douter du succès de la Traduction. Si le haut rang que tient un Auteur dans le monde, l'esprit, le bon sens, la penétration, le savoir & la droiture donnent du relief à un ouvrage, on peut dire que celui cy n'en manquera pas. C'est une Personne de la premiere qualité, ornée de tous ces dons & de toutes ces vertus, qui l'a mis au jour. D'ailleurs si le promt débit est une marque de la bonté d'une Piece, celle-cy doit être excellente ; puis qu'il s'en est fait trois Editions à *Londres* en trois Sémaines de tems. L'importance des affaires qu'on y traite, & la conjoncture où nous sommes, ne peuvent aussi qu'en reléver le prix. Quoi qu'il en soit, on laisse aux Lecteurs équitables à juger par eux mêmes de ce qu'elle vaut.

PREFACE.

CEs Conſiderations *qu'on donne au Public, ne ſont que les premieres penſées qui ſont venuës dans l'eſprit d'une Perſonne qui ſouhaite le bien de l'Europe en général, & de la* Grand' Bretagne *en particulier; elle eſpére même qu'elles ſeront doutant mieux reçuës que ſon intention eſt bonne & légitime. Nous avons ſujet de bénir Dieu de ce que la conſtitution de nôtre Gouvernement eſt ſi heureuſe, que nos Princes (s'il y en avoit jamais quelcun d'aſſez méchant pour l'entreprendre) n'ont pas droit, ſans nôtre conſentement, de diſpoſer de nos biens, & encore moins de nôtre fidelité & de nos perſonnes, par teſtaments & Codiciles, comme chaque particulier le peut faire de ſes biens. Puis donc que nous ſommes exemts de ce danger dans nôtre patrie, nous devons prendre de juſtes meſures, pour empécher les deſſeins des Etrangers qui voudroient nous priver de ces avantages. Nous ne ſçavons pas juſques où ce que nous voions arriver aujourd'hui peut ſervir d'exemple. Nous devons conſidérer qu'outre les Etrangers, il y en a encore d'autres qu'on dit être deſcendus de la Famille d'*Angleterre *qui prétendent avoir droit à la ſucceſſion. Qui peut dire ſi un mal-*

heur de cette nature ne peut pas nous arriver par un mariage qu'on dit être proposé entre une certaine Princesse, & un troisiéme petit-fils, & que ce mariage ne donne peut être lieu à un deuxiéme entre un Prince Titulaire, & quelque proche parente ? Nous devons donc, puisque la ligne de nôtre succession établie peut à peine faire une pluralité, prendre soin de ne pas donner occasion aux Etrangers de la regler pour nous, comme ils ont fait pour d'autres. Dans cette veüe on peut faire trop ou trop peu; mais la Nation est assez éclairée pour savoir les mesures les plus propres, pour éviter ces deux extrémitez. Cependant on peut dire sûrement, qu'une des meilleures méthodes qu'on puisse prendre est de faire des Alliances Etrangeres, sur tout avec les Protestans, qui peuvent nous assister de Forces Navales, & d'entretenir une bonne correspondance avec nos voisins, afin de rompre les mesures de la Puissance, que nous croions avec sujet avoir le plus d'inclination à nous chagriner là-dessus.

CONSIDERATIONS
Sur la ſucceſſion du Duc
D'ANJOU.

LA ſucceſſion du Duc d'*Anjou* à la Couronne d'*Eſpagne*, & les ſuites qui en peuvent arriver ſont de telle importance & intereſſent ſi generalement tout le monde, qu'elles ſont le ſujet des diſcours & des penſées de toutes les perſonnes de bon ſens.

A l'égard de la ſucceſſion ; on ſcait en géneral, 1°. Que le Duc d'*Anjou* eſt élevé ſur le Thrône d'*Eſpagne*, contre les Loix du Royaume, qui ne permettent pas d'aliener la Couronne, ni qu'elle tombe entre les mains d'un Etranger, la ſucceſſion aiant été reglée du conſentement des Etats du Roiaume en faveur de la Maiſon d'*Arragon* ou d'*Autriche*.

2°. Que cette ſucceſſion eſt contraire à la Renonciation de *Louis* XIII. & de l'Infante *Marie Anne* ſon Epouſe, au tems de leur Mariage; & que la validité de cette Renonciation ne fut pas alors conteſtée.

3°. Qu'elle eſt contre la Renonciation de *Louis* XIV. à préſent Roi de *France*, & de l'Infante *Marie Thereſe* ſon Epouſe, au tems de leur Mariage.

4°. Qu'elle eſt contre le Traité des *Pirenées*, dont cette Renonciation étoit le principal fondement.

5°. Qu'elle eſt contraire au Teſtament de *Philipe* IV. fait en conſéquence de cette Renonciation.

6°. Qu'elle eſt contraire au Traité de Partage fait entre la *France*, *l'Angleterre* & la *Hollande*.

7°. Qu'elle eſt expreſſément contraire à tous les argumens dont *Louis* XIV. s'eſt ſervi contre la Renonciation de ſon Pere & de ſa Mere, & celle qu'il a faite lui même avec ſon Epouſe, & qu'elle fait la même injuſtice au Dauphin & au Duc de *Bourgogne*, qu'on diſoit que ces Renonciations leur faiſoient; & par conſéquent le Memoire par lequel on prétend juſtifier la Succeſ-

ſion

ſion du Duc d'*Anjou*, la condamne, puiſqu'il établit expreſſément le Droit du Dauphin à la Couronne, & annulle la Renonciation de ſa Mere.

Cela étant inconteſtablement vrai; Il s'enſuit que le Duc d'*Anjou* ne peut avoir d'autre Droit à la Couronne d'*Eſpagne*, que celui qu'il prétend établir en vertu du Teſtament de ſa Majeſté Catholique *Charles* II. Car quoiqu'on allegue encore le deſir unanime des ſujets d'*Eſpagne*, on ne s'en ſert pourtant que comme d'une raiſon acceſſoire, ſur laquelle *le Memoire* ne fait pas grand fond; auſſi ne voïons-nous pas que les *Cortes* ou Etats d'*Eſpagne* aïent en aucune maniere conſenti à établir le Droit du Duc d'*Anjou*, de ſorte que cette raiſon eſt très-mal fondée, & s'ils y conſentent dans la ſuite, tout le monde regardera leur conſentement comme un effet de la force, & non de leur choix, ce qui expoſera ſon Droit à de dangereuſes objections.

Mais pour revenir au Teſtament du feu Roi d'*Eſpagne*, qui eſt le meilleur Tître du Duc d'*Anjou*; on peut dire, 1°. Qu'il eſt contraire à

un Teſtament précedent que le Pere de ce dernier Teſtateur lui avoit fait, ce qui n'eſt pas une marque de grande piété en ceux qui l'ont porté à faire un Teſtament contraire à celui de ſon Pere. A l'égard de la part que le Teſtateur a eüe en ce Teſtament, nous n'en parlerons point, puiſque la bienſéance nous ordonne de marcher doucement, ſur le tombeau d'un Prince qui eſt décedé, & que la compaſſion ne permet pas que nous troublions les cendres d'un Monarque, qui a ſi peu joüi des douceurs de la vie.

2°. On ne peut pas regarder ce Teſtament, comme aiant la même force, que celui de *Philipe* IV. parce que ce dernier fut fait en conſéquence du Traité des *Pirenées*, & de la Renonciation ſolemnelle que deux Rois & Reines de *France* firent ſucceſſivement, & qui fut ratifiée par tout le Pouvoir Legiſlatif de *France* & d'*Eſpagne*, au lieu que le Teſtament de *Charles* II. eſt contraire à tout cela.

3°. Le Teſtament de *Philipe* IV. étoit conforme au Droit civil, & à la Decretale du Pape *Boniface* VIII.

qui

qui dit, „ Que toute Renonciation „ faite ſur ſerment par une fille au- „ deſſus de l'âge de 12 ans, en fa- „ veur de ſon Pere, afin de faire un „ contract de Mariage, par lequel „ un Doüaire ſuffiſant lui eſt aſſigné, „ doit être bonne en Loi, quoiqu'elle „ ſoit alors ſous la juridiction de ſon „ Pere. Toutes ces conditions ſe rencontrent dans la Renonciation de la Reine de *France*, au lieu que le Teſtament du feu Roi d'*Eſpagne* eſt contraire à cette Decretale, pour laquelle certainement tous les Catholiques Romains doivent avoir un reſpect très particulier.

4°. L'Empereur objecte contre le Teſtament de *Charles* II. d'*Eſpagne*, qu'il a été fait lorſque ce Prince n'étoit pas en état de dicter, & encore moins d'écrire un Teſtament ſi bien digeré, & ſi ſubtilement compoſé que celui-ci, avec une Préface remplie de raiſons politiques. Cette objection a d'autant plus de force qu'elle eſt fondée ſur la foibleſſe de Corps & d'Eſprit, dont tout le monde ſçait que ce pauvre Prince a été ſi long tems affligé, auſſi ne paroit-il en aucune maniere que ce Teſtament ait été compoſé par une per-

ſonne qui combat contre la violence d'une telle maladie, comme celle dont il eſt mort.

5°. On objecte contre ce Teſtament que par l'artifice de la Faction *Françoiſe* le Cardinal *Portocarero*, l'a extorqué de ce Prince, lorſqu'il étoit preſque à l'article de la mort, ſous peine de lui refuſer l'abſolution; qui eſt la choſe du monde la plus épouvantable à un Catholique Romain Bigot, tel qu'étoit ce Prince. Cette objection eſt d'autant plus forte, que le feu Roi d'*Eſpagne* étoit obligé par tous les liens des Loix, des Traitez, de la Nature & de l'Inclination à préferer un Prince de la Maiſon d'*Autriche* à tout autre, pour ſon Succeſſeur; auſſi n'ignore-t-on pas qu'un peu avant qu'il ſignat ce prétendu Teſtament, il en avoit fait un autre en faveur de l'Archiduc.

6°. On objecte contre ce Teſtament que les *Eſpagnols* ont été obligez d'y acquieſcer, gagnez par les promeſſes & intimidez par les ménaces des *François*, qui faiſoient marcher leurs troupes, avant que ce Prince fut mort, pour prendre poſſeſſion des terres d'*Eſpagne*, que le Roi de *France* prétendoit lui appartenir en

vertu

vertu du Traité de Partage, dans lequel il ſemble par le Memoire préſenté aux *Hollandois*, que les *François* n'étoient entrez qu'à ce deſſein.

7°. On objecte contre ce Teſtament, qu'il ne paroit pas qu'il ſoit poſſible d'empécher que la Couronne d'*Eſpagne* ne ſoit réunie à celle de *France*, quoique ce ſoit un des principaux prétextes du Teſtament. Cela eſt viſible par le Teſtament même qui laiſſe à la liberté du Duc d'*Anjou* d'accepter la Couronne de *France*, en cas que le Duc de *Bourgogne* meure ſans enfans mâles, à condition qu'il nommera le Duc de *Berry* pour lui ſucceder comme Roi d'*Eſpagne*. Mais cette condition paroitra fort dangereuſe & même impraticable, ſi on conſidere l'ambition qui regne dans la plûpart des têtes couronnées, & ſurtout dans la Maiſon de *Bourbon*, & le Genie de la *France*. On ſçait fort bien que ce n'eſt pas d'aujourd'hui que cette Couronne aſpire à la Monarchie univerſelle, & que pour cet effet la Cour de *France* a mis tout en uſage pour réunir la Couronne d'*Eſpagne* à celle de *France*. Cela étant ainſi, à

peine peut-on ſuppoſer qu'un Prince auſſi hautain que le Duc d'*Anjou* paroit l'être, abandonne facilement ſes prétentions à la Couronne d'*Eſpagne*, dont il eſt en poſſeſſion, quand même la Couronne de *France* lui ſeroit devoluë.

C'eſt en vain qu'on alleguera l'exemple de *Henry* III. qui quitta la Couronne de *Pologne* pour prendre celle de *France* après la mort de *Charles* IX. ſon Frére; le cas n'eſt pas le même, la Couronne de *Pologne* ne vaut pas à beaucoup-près celle d'*Eſpagne*. D'ailleurs *Henry* III. n'y avoit pas droit par ſa naiſſance, & il ne la pouvoit pas garder, à cauſe de la conſtitution du Gouvernement, & de ſon éloignement de *France*: au lieu que le Duc d'*Anjou*, en cas que le Duc de *Bourgogne* meure ſans enfans mâles, prétendra retenir la Couronne d'*Eſpagne* comme ſon Droit d'aineſſe; il mettra ſes creatures & ſes Miniſtres dans l'adminiſtration des affaires & il aura par ce moien une puiſſante Faction en *Eſpagne* pour ſupporter le Gouvernement, outre toutes les forces de *France* qui ſeront à ſes ordres pour le maintenir. Ceci

ne

ne paroitra pas une vaine ſpeculation ſi on conſidére que ces deux Roiaumes ſont contigus, & que le Roi d'*Eſpagne* peut avoir les armées de *France* prétes lors qu'il lui plaira, pour forcer les *Eſpagnols* à lui obeïr en cas qu'ils s'opoſaſſent à ſon Gouvernement.

Mais parce qu'on peut dire que cette ſupoſition eſt trop éloignée, & qu'il eſt probable que le Duc de *Bourgogne* aura aſſez d'Héritiers pour la Couronne de *France*, éxaminons des choſes qui ſemblent être plus près de nous.

1°. Il faut avoüer que le Duc d'*Anjou* eſt un Prince de *France*, & que par conſéquent la nature l'oblige à aimer ſon païs natal.

2°. Il faut demeurer d'accord qu'il doit ſon avenemcnt à la Couronne d'*Eſpagne* à ſon Grand-Pere, à préſent Roi de *France*.

3°. On ne peut pas nier qu'il ne ſoit néceſſairement obligé de ſe gouverner par les avis de ſon Grand-Pere, & qu'il ne doive ſe mettre ſous ſa protection, afin de ſe maintenir dans ſa nouvelle Dignité.

De tout cela il s'enſuit naturellement, que l'*Eſpagne* ſous le Duc d'*An-*

jou doit être gouvernée d'une maniere conforme aux deſſeins de *Louis* XIV. autrement il eſt en ſon pouvoir de dépouiller quand il lui plaira le Duc d'*Anjou* de ſa Souveraineté, & de mettre le Dauphin ſon Pere en poſſeſſion de la Couronne que le Memoire prétend lui apartenir par le droit de ſa Naiſſance.

On ne peut pas raiſonnablement dire que les *Eſpagnols* ne permettront pas à leur nouveau Roi de prendre de telles meſures; car il eſt évident qu'ils ne peuvent pas l'en empécher. Son Grand-Pere peut l'aſſiſter quand il lui plaira, d'un tel nombre de forces par mer & par terre, que tout le pouvoir d'*Eſpagne* joint enſemble ne ſeroit pas capable de leur reſiſter; & encore moins lorſque leur Roi agira de concert avec la *France*. Cela eſt inconteſtable, ſur tout ſi on conſidere, 1°. Que le Duc d'*Anjou* aura toûjours une faction conſiderable, à cauſe de pluſieurs Grands d'*Eſpagne*, &c. qui dépendront toûjours de lui & de la Cour. Le pouvoir de diſpoſer des dignitez Eccleſiaſtiques, & des Poſtes d'honneur dans l'Etat, l'Armée & la Flote a des charmes aux quels

on

on ne peut reſiſter. Les Gouvernemens du *Perou*, du *Mexique*, de la *Sicile*, de *Milan*, & des *Païs-bas Eſpagnols*, avec les grands Emplois Eccleſiaſtiques & Militaires de ces Roiaumes & de ces Provinces, outre ce que ſa Majeſté a en ſa diſpoſition en divers Royaumes qui paſſent pour dépendant de l'*Eſpagne*, ſeront donnez à la ſolicitation ſecrete de la *France*, aux Grands du Païs, ou à d'autres, pour ſatisfaire leur ambition & leurs beſoins, & ils les recevront comme des faveurs du Duc d'*Anjou*; ce qui les engagera infailliblement dans ſes interêts, quelque contraires qu'ils ſoient au bien de l'*Eſpagne*. Il y a peu d'exemples dans ce ſiécle, qui faſſent voir que les hommes ſoient à l'épreuve de pareilles tentations. Où ſont les Royaumes en *Europe*, dont les Princes, lors qu'ils ont voulu étendre leurs prérogatives, n'aient pas trouvé des perſonnes du premier Rang capables d'être gagnées par les honneurs, les emplois ou les penſions, & diſpoſées à ſacrifier leur Religion & leur liberté à l'ambition de leurs Monarques? Et pourquoi croirions-nous que la vertu regne plus en *Eſpagne*, qu'en aucune autre Nation?

tion? 2°. Si nous conſiderons, que depuis pluſieurs années le Roi de *France* s'eſt déclaré le Protecteur du Papiſme, contre ce qu'on appelle l'hereſie du Nord: & qu'une des principales raiſons qui l'ont obligé, contre la bonne politique, à perſecuter ſi cruellement ſes ſujets Proteſtans, eſt qu'il avoit en veüe la Succeſſion d'*Eſpagne*, & qu'il vouloit par-là ſe rendre lui même avec toute ſa famille recommandable aux *Eſpagnols* bigots: Si nous regardons encore avec quelle hardieſſe & quelle impudence l'Inquiſition s'étoit déclarée contre le feu Roi, pour s'être joint contre la France avec ceux des Alliez, qu'ils appellent Héretiques; nous ſerons bientôt convaincus qu'il a une telle influence ſur ces Eccleſiaſtiques, que par leur moien il peut en très peu de tems obliger le reſte de l'*Eſpagne* à conſentir à tout ce qu'il lui plaira. Il n'a qu'à leur perſuader qu'il veut faire ſervir la Puiſſance d'*Eſpagne* & de *France* jointes enſemble, à la propagation de la foi Catholique, & à l'extirpation des Heretiques, & alors il peut s'aſſurer que le Clergé l'aſſiſtera de toutes ſes ruſes, & de ſes artifices. Sans

ces

ces conſiderations & quelques autres ſemblables, les *Eſpagnols*, qui d'ailleurs ſont aſſez bons politiques, auroient plûtôt appellé l'Archiduc à la Couronne, que d'expoſer leur liberté à être engloutie par le pouvoir de la *France*. Mais en l'état où les choſes ſont aujourdhui, ils doivent embraſſer leurs chaines, afin de rendre l'eſclavage, qu'ils ne peuvent éviter, auſſi doux qu'il leur ſera poſſible; car il eſt dangereux de chagriner ceux, au pouvoir deſquels on eſt forcé de ſe ſoumetre.

D'ailleurs, il eſt évident que l'*Eſpagne* deviendra de plus en plus ſujette à la *France*, & en danger d'être entierement envahie par cette Couronne: car il faut de toute neceſſité que les *Eſpagnols* s'endettent pour de grandes ſommes au Roy de *France*; puis qu'il diſoit autrefois qu'il lui étoit dû beaucoup pour le reſte de la dot de l'Infante, & qu'il offre aujourdhui de rembourſer les *Hollandois* de pluſieurs millions que les *Eſpagnols* leur doivent, à condition qu'ils evacuëront les Places *Eſpagnoles* des Païs-bas, dont leurs troupes ſont à préſent en poſſeſſion. Il leur promet auſſi de les aſſiſter de ſa flote,

pour

pour forcer les *Maures* à lever le ſiege de *Ceuta*; & en cas de guerre avec l'Empereur, ce qui ſemble inévitable en un tems ou en un autre, il n'y a nul doute que l'*Eſpagne* ne ſoit reſponſable des fraiz qu'il ſera obligé de faire pour la ſoutenir; Et comme ſelon toutes les apparences l'Empereur tachera d'engager des Alliez dans ſa querelle, qui auront des forces navales pour obliger la *France* à faire diverſion, & qui pourroient peut-être ſe ſaiſir des *Indes Occidentales* pour la Maiſon d'*Autriche*, cela ne peut qu'augmenter les dettes de l'*Eſpagne*, qui ſera chargée des fraiz des flotes dont la *France* l'aſſiſtera, & alors, le Roi de France ne manquera pas, pour la ſureté de ces dettes, à ſe mettre en poſſeſſion de villes frontieres, de Ports de mer, & de Provinces entieres. D'ailleurs ſuppoſant qu'il n'y eut point de guerre à cette occaſion pendant pluſieurs années, il eſt toûjours certain que les fraiz des marches & contremarches, & des préparations navales, pour établir & maintenir ſon petit-fils ſur le Thrône d'*Eſpagne*, rendront cette Couronne tellement endettée à la

Fran-

France, que ces dettes ſeront toûjours nn bon pretexte au Roi de *France* à préſent regnant, ou à quelcun de ſes Succeſſeurs, pour s'en ſaiſir; Et qui ſçait s'il n'y a pas quelques articles ſecrets de cette nature entre lui, ſon petit-fils, & les Regens *Eſpagnols Franciſez*? Il ſemble du moins que ce ſoit à préſent la coutume dans tous les Traitez de faire de tels articles: Si cela eſt, le Duc d'*Anjou* n'a pas tant perdu au change, quand même il ne ſeroit reéllement que Viceroy d'*Eſpagne* & des *Paysbas* qui appartiennent à cette Couronne, ſous ſon Grand-pere, ou ſon Pere; Cette Viceroyauté vaut beaucoup mieux qu'aucun apanage qu'il auroit pû prétendre, comme fils de *France*.

Ceci doit ſuffire pour desabuſer ceux, qui diſent, que lors que le Duc d'*Anjou* ſera une fois établi en *Eſpagne*, il deviendra autant *Eſpagnol* que s'il étoit né dans le Païs. On ne ſçauroit répondre à ce que dit *Ovide*, *Neſcio qua natale ſolum*; & il y a des exemples parlans de Princes qui ont preferé l'interêt du Païs de leur naiſſance, ou du moins de leurs compatriotes, à ceux d'une

Cou-

Couronne nouvellement acquiſe ; On dit même, que c'etoit un défaut de *Jacques* I. Roy de la *Grande Brétagne*, & ceux qui ont écrit ſa vie, en raportent pluſieurs éxemples, quoique les *Ecoſſois* diſent, que les Hiſtoriens *Anglois* ne lui ont pas rendu juſtice là-deſſus.

Mais quand même on ne tacheroit pas d'aſſujetir la Couronne d'*Eſpagne* à celle de *France* ; il eſt certain que la Cour de *France* tirera avantage de la ſucceſſion du Duc d'*Anjou*, qu'elle aura les *Eſpagnols* pour ſes amis & ſes Alliez, & peut-être qu'à l'avenir ils ſe joindront enſemble dans la guerre, & ſans doute que les Eſpagnols s'eſtimeront heureux ſi les choſes en demeurent là. D'ailleurs il n'eſt pas de la bienſéance qu'on prive tout d'un coup le jeune Roi de la converſation des *Francois*, qui ſont ſes amis ; & il eſt aſſez vrai ſemblable que les viſites de la Nobleſſe de *France* à la Cour de *Madrid* deviendront à la mode. On ne doit pas douter non plus que les Miniſtres de *France* ne reſident à *Madrid*, & qu'on n'y éleve quelques *Francois* aux Dignitez & aux principaux emplois de l'Etat, comme on voit

que

que cela arrive en d'autres Royaumes en pareil cas : tout cela ne ſervira qu'à atacher plus fortement ce Prince aux Interets de la *France*. Et ſi cette conduite allumoit quelque jalouſie dans l'eſprit des *Eſpagnols*, il y a encore une autre voye infaillible, qui eſt, de trouver des Penſionnaires parmi eux. Il y a mille manieres pour perſuader aux *Eſpagnols*, qu'ils doivent tirer de grands avantages d'une telle alliance. Quelques Rodomontades bien inventées, & quelques chimeres de zele font un grand effet ſur un Peuple auſſi ambitieux & auſſi bigot. La Cour de *France* ſçait fort bien que c'eſt là leur foible ; c'eſt pourquoi elle a commencé à les attaquer de ce coté-là : Car autrement que veulent dire ces pompeux éloges qui retentiſſent à *Verſailles* de la bravoure & de la ſageſſe de la Nation *Eſpagnole*, & de la vaſte étenduë de leur Empire ? &c. On careſſe les Grands d'*Eſpagne*, & ſi on peut les gagner par de groſſes ſommes d'argent, ou de belles promeſſes, il eſt ſûr qu'ils n'en manqueront pas. A préſent on leur dit que la *France* & l'*Eſpagne* ne ſeront plus qu'une Nation : On ex-

cuſe

cuſe les outrages qu'on leur a fait autrefois, comme des ſuites de la conjoncture des tems, & on leur dit qu'ils ne doivent rien craindre de pareil à l'avenir. Il eſt aiſé de concevoir, qu'un repit de guerre dans le ſein de cette Monarchie languiſſante doit lui être agréable; & ce n'eſt pas un petit avantage, que d'avoir l'eſperance d'une longue paix avec leur plus proche & plus formidable ennemi. Si outre cela, on leur propoſe de ſe joindre à la *France*, pour faire fleurir le commerce, & ſur tout pour rétablir leur manufacture de laine, & s'emparer entr'eux du commerce du Détroit & de *Turquie*, ce que les *Francois* ont entrepris d'eux mêmes avec beaucoup moins de probabilité de réüſſir, on peut s'aſſûrer qu'ils y donneront les mains.

Deplus ſi on leur propoſe, d'entreprendre la conquête de quelques Païs qu'ils ont autrefois poſſedé en *Europe*, comme les ſept Provinces & le *Portugal*, ou quelque autre partie de leurs Etats en *Amerique*; cela ſans doute ne manquera pas à les tenter. Et ſi on y ajoutoit, que la *France* les aſſiſtera dans ce deſſein, &

& qu'en même tems ils détruiront l'hereſie, & rétabliront la foy Catholique, leurs Prêtres ne manqueront pas de dire, que c'eſt ſe rebeller contre le Ciel, que de négliger une telle occaſion. Et y a t'il rien que toute l'Europe & les Proteſtans en particulier doivent plus apprehender que cette formidable union des forces de *France* avec les richeſſes d'*Eſpagne* ? On peut s'aſſurer que le ſiege de *Rome*, & les Princes d'*Italie* donneront volontiers les mains à un deſſein de cette nature : c'eſt plus leur interêt à préſent, qu'il ne l'étoit en 1588. lorsqu'ils contribuerent avec tant de zele pour empécher les forces d'*Eſpagne* de tomber ſur eux, & les envoïérent avec l'Armée Invincible pour détruire l'Héreſie du Nord. La *France* ſeule eſt à préſent plus formidable, que l'*Eſpagne* ne l'étoit alors, & elle le deviendra beaucoup davantage aiant un Roi Catholique de ſa famille & ſa creature, qui dépend entierement d'Elle. Le Jeune Pape eſt aſſez bon Politique pour voir qu'un jour un Prince de la Maiſon de *Bourbon* pourroit bien lui envoïer des Gendarmes, au lieu de la Haquenée dont on lui fait préſent

ſent pour le Roïaume de *Naples*; c'eſt pourquoi il croira ſans doute qu'il eſt de ſon interêt, de lui conſacrer en reconnoiſſance une Armée de Cavalerie, pourvû qu'il l'emploïe à quelque expedition dans le Nord. Les Cardinaux Zelez, qui ont choiſi *Albani*, parce qu'ils connoiſſoient qu'il avoit des qualitez propres à maintenir la Dignité de la Chaire Papale, & qu'il y étoit bien diſpoſé, ſeront prêts, à concourir avec lui en tout ce qui peut aider à reprenprendre les Païs que l'Egliſe a perdus; & ſans doute qu'ils ont quelque occaſion en vuë, qu'ils croient propre à faire paroitre leur zele, en faveur d'un certain Prince, qu'ils appellent Confeſſeur, parce qu'il a ſacrifié trois Couronnes à ſon zele pour la Tiare Pontificale; C'eſt ce que la Gazette imprimée à *Anvers*, & publiée avec la permiſſion du Jeune Roy Catholique nous apprend; du moins on y trouve, que le jeune Roy parlant à ce Prince, lui dit, *qu'il eſperoit en peu de tems feliciter le pretendu Prince de Galles ſur un ſuccès égal au ſien*, & ajouta, *qu'il pouvoit compter ſur ſon amitié & ſon aſſiſtance.* Ce ne ſera pas la faute

des

des Inquiſiteurs d'*Eſpagne*, s'il ſe trompe dans ſes eſperances, ou s'il ne tient pas ſa promeſſe. Si la cauſe de Religion ne ſuffit pas pour faire une rupture, il n'y a qu'à établir une Chambre à *Madrid*, comme celle de *Metz*, & on trouvera bientôt des raiſons d'une autre eſpece. La Preſcription de tems ne paſſe plus pour une raiſon ſuffiſante parmi les *François*, qui décident à preſent des affaires d'Etat; ainſi quand il n'y auroit rien de plus nouveau, que les Expeditions de Chevalier *Francois Drake*, & du Chevalier *Walter Raleigh*, ou le ſecours que la Reine *Elizabeth* donna aux *Hollandois*, pour s'ériger en République, lors qu'ils ſecouérent le joug d'*Eſpagne*, ou ce que les *Anglois* firent pour maintenir le Titre du Roy *Jacques* d'Ecoſſe en oppoſition à celui de l'Infante d'*Eſpagne*, l'un ou l'autre de ces ſujets ſufira; & plûtôt que de manquer de pretexte; ils inſiſteront ſur la priſe de la *Jamaique*, lors que les *Anglois* en dépoſſedérent les *Eſpagnols* du tems de *Cromwell*, & ſur leurs établiſſemens dans l'*Amerique*, à laquelle ils prétendent par droit de découverte. C'eſt en vain qu'on alle-

gue

guera pour ſe defendre des Traitez particuliers, ou le Traité de *Ryswick*, car le Traité de Partage a été fait depuis ceux-là; & la même diſtinction de *Deſſein* & de *Termes*, dont on ſe ſert pour pallier la rupture de celui-ci, ſervira à excuſer l'infraction de tous les autres: outre que ſi cela ne ſuffit pas, on aura recours à la déciſion du Concile de *Conſtance*, qui poſe en termes exprès, *qu'on ne doit pas tenir la foy aux Heretiques.*

Il nous faut à préſent conſiderer le Memoire du Roi de *France.*

Suivant ce que nous avons déja dit, il paroît qu'il eſt plus avantageux à la *France*, que tous les Etats d'*Eſpagne* ſoient gouvernez par ſon Conſeil, & unis, ou aſſujetis à ſa Couronne, en forme de Vice-royautez, ou de Fiefs qui ſoient obligez de lui faire Hommage; que d'avoir eu la portion, que le Traité de Partage lui aſſignoit; ce qui fait revoquer en doute la verité de ce qu'on alégue, *Que le Roi de France, en acceptant le Teſtament du feu Roy d'Eſpagne, a preferé la paix publique à ſon propre interêt.*

La Reflexion qu'on fait ſur le Trai-

Traité de Partage, p. 2. *Qu'il auroit produit une infinité de troubles, & de malheurs communs à toute l'Europe*, ſonne très-mal dans la bouche ce ceux qui l'ont premiérement propoſé, & fournit des argumens ſolides pour prouver les grands avantages qui en ſeroient revenus, & perſuader à toute l'Europe qu'elle doit en procurer l'éxecution. Si ceux qui raiſonnent de cette maniere avoient préveu ces troubles infinis & ces malheurs communs à l'Europe, avant qu'ils entraſſent dans ce Traité, c'étoit une très-grande injuſtice à eux que de s'y engager. Le Memoire reconnoit, p. 3. *Que l'Elevation des Rois ne peut les diſpenſer de faire connoitre l'Equité des guerres qu'ils entreprennent.*

Quelque grand que ſoit un Monarque qui entreprend une guerre qu'il ſçait être injuſte, il doit ſe ſouvenir que celuy qui eſt plus grand que les plus grands Rois, a declaré ceux-là maudits, qui répandent le ſang innocent. Mais ſi on n'a jamais conteſté la juſtice du Traité de Partage que lors qu'on a offert la Couronne d'*Eſpagne* à un Petit fils de France, il ſemble qu'on peut fort

bien appliquer à ce ſujet ce qu'un grand Prince & Legiſlateur a dit, *que le Préſent aveugle les yeux du Sage.*

La ſubtile diſtinction entre le *Deſſein* & les *Termes du Traité*, ſent plus la ferule que le ſceptre, & paroitra très-mal fondée, ſi on conſidere, que le deſſein du Traité, par la Majorité de ceux qui traitoient, étoit de préſerver la paix de l'Europe, en empéchant la réünion des Couronnes d'*Eſpagne* & de *France*; ce qu'un Teſtament obtenu par ſurpriſe rend inutile aujourdhui; & la paix de l'Europe eſt autant en danger par cette réünion, que ſi les deux Couronnes étoient ſur la tête d'une ſeule & même Perſonne. On a d'autant plus de raiſon de parler ainſi, que le Roi de *France* a repeté diverſes fois depuis la mort du dernier Roi d'Eſpagne, *Qu'à l'avenir la France & l'Eſpagne ne ſeroient plus qu'un*, & que ſes Miniſtres ont declaré à la Diéte de l'Empire, *Qu'à préſent il a deſſein d'entretenir une bonne correſpondance avec le Roi d'Eſpagne, ce qui le met en meilleur état qu'auparavant, d'aſſiſter les Princes de l'Empire, & de maintenir la Paix de l'Europe*; Il auroit pû auſſi bien ajou-

ajouter, & *troubler auſſi la Paix de l'Europe.* On avoüe p. 1. *Que le Teſtament & la mort du Roi d'Eſpagne mettent de la difference entre le Traité d'aujourdhui & celui d'alors.* Ce qui fait évidemment voir la partialité de la Cour de *France*, qui regle la juſtice & l'injuſtice par ſon interêt. Le Traité ne donne pas lieu de diſtinguer le *Deſſein* du Traité, des *Termes* du Traité, ſi le Roi d'*Eſpagne* meurt, ou s'il vit. Il eſt évident que le Traité ne devoit être mis en éxecution qu'après la mort de ce Prince; de ſorte que tout le different vient du Teſtament, & ſa mort eſt ſeulement alleguée dans le Memoire, comme un mot emploïé pour remplir le papier & amuſer le Lecteur.

Au lieu qu'il eſt dit dans la même page, *que le deſſein du Traité étoit de maintenir la Paix generale; mais à préſent que le Roy d'Eſpagne eſt mort, & a fait un teſtament en faveur du Duc d'Anjou, les termes de ce Traité cauſent une guerre Univerſelle.* Cela fait voir que ceux qui étoient intereſſez dans ce Traité agiſſoient de bonne foi, mais qu'il n'en étoit pas de même à l'égard de la *France.* Nous avons la parole du Prophete Royal pour ga-

rand de ce que nous avançons, lorsqu'il dit *que l'homme droit tiendra ce qu'il a promis, quand même ce ſeroit à ſon préjudice.* Si cette doctrine eſt celeſte, il n'eſt pas difficile de deviner d'où vient celle qui enſeigne à rompre les Traitez & à violer les ſerments, ſous prétexte d'une diſtinction entre le *Deſſein* & les *Termes*; autrement l'Ecrivain ſacré inſpiré de Dieu, auroit renverſé la Propoſition, & dit que *l'homme droit ne tiendra pas ce qu'il a promis ſous ſerment, ſi cela lui porte prejudice*, parce que quand il a fait ſerment, il avoit en veüe ſon ſon propre avantage; mais que la choſe tournant à préſent à ſon desavantage, il doit s'en tenir au *deſſein*, & non pas aux *termes* du ſerment qu'il a fait

A l'égard de ce qu'on allégue, que ſi on s'en étoit tenu aux *Termes* du Traité cela auroit cauſé une guerre univerſelle: ſi les *François* avoient agi de bonne foy, & qu'ils euſſent executé de leur part ce qu'ils devoient faire, cela eſt évidemment faux, & contraire à ce qu'ils ont ſi ſouvent dit, avant qu'ils euſſent un Teſtament en leur faveur; ſçavoir, *Que les Parties intereſſées dans le Traité étoient capables de*

le

le mettre en éxecution, malgré tous oppoſans. C'eſt ce qne le Memoire reconnoit, lorſqu'il dit, *Que le Roy de France auroit peut-être obtenu des avantages plus conſiderables par ſes armes, que ce qui étoit ſtipulé pour lui par le Partage, s'il avoit voulu les emploier à l'occaſion de la mort du Roi d'Eſpagne.* Qui doute donc qu'il n'eut pû beaucoup plus facilement avec l'aſſiſtance des *Anglois* & des *Hollandois* ſe mettre en poſſeſſion de ce qui avoit été ſtipulé pour lui par le Traité de Partage?

Mais la principale Objection conſiſte en ce que, *l'Empereur refuſoit de ſouſcrire au Traite de Partage, dans l'eſperance que l'Archiduc ſeroit declaré ſucceſſeur de toute la Monarchie; & que ſi la France n'avoit pas accepté le Teſtament, l'Archiduc auroit été déclaré Succeſſeur Univerſel de tous les Etats dépendants de la Monarchie d'Eſpagne.* Mais que ſignifie tout cela? Les *François*, les *Anglois*, les *Hollandois* n'étoient-ils pas capables d'obliger l'Archiduc à ſe contenter de l'*Eſpagne, des Indes Occident.* & des *Pays-bas*, de quelque maniere que le Roy d'*Eſpagne* en eut diſpoſé par ſon Teſtament? On ſçait qu'il étoit ſtipulé

par le Traité que l'Archiduc ne paſſeroit dans aucun des Etats qui appartiennent à l'*Eſpagne*, du vivant de ſa Majeſté Catholique ; & qu'il ne le pourroit faire en aucune maniere, que conformément au Traité après la mort du Roi d'*Eſpagne*. Le Roi de *France* avoit ſes Troupes prêtes long-tems avant que ſa Majeſté Catholique fut décedée, pour prendre poſſeſſion de ce qui avoit été ſtipulé pour lui par le Traité, ce qui auroit rendu le paſſage de l'Archiduc en *Eſpagne* très-difficile, s'il avoit voulu l'entreprendre contre les Termes du Traité ; & quand même il auroit trouvé le moien d'y paſſer, les Forces de ces trois Nations l'en auroient bien-tôt fait déloger, s'il n'avoit pas conſenti au Traité. Les *François* n'en peuvent pas douter, eux qui n'ignorent pas les conquêtes qu'ils firent ſur les Etats d'*Eſpagne* durant la derniere guerre avec leur Forces ſeules, malgré les efforts de l'Empereur, de l'*Eſpagne*, de l'*Angleterre* & de la *Hollande* unis tous enſemble. Mais il faut qu'ils diſent quelque choſe, & ils aiment mieux parler mal-à-propos, que de ne rien dire du tout. Pourquoi, conformément au Trai-

Traité, ne ſe ſont-ils pas joints aux autres Alliez, pour donner à l'Empereur deux mois de terme après la mort du Roi d'*Eſpagne*, afin de conſiderer s'il accepteroit le Traité ou non ? Comme le Teſtament du Roi d'*Eſpagne* fruſtroit l'attente de l'Empereur, qui eſperoit que l'Archiduc ſeroit déclaré Succeſſeur univerſel, il donnoit auſſi une occaſion à la *France* de faire voir ſa ſincerité & ſa juſtice à tout le monde, en obſervant le Traité, & en propoſant de laiſſer prendre poſſeſſion à l'Archiduc de ce qui avoit été ſtipulé pour lui par le *Partage*. Qui ſait ſi l'Empereur ne l'auroit pas accepté? Il n'eſt pas improbable qu'il l'eut fait, puiſqu'il ſe voïoit fruſtré de ſon attente, à l'égard du Teſtament du Roi d'*Eſpagne*; & qu'il eſt évident, que l'honneur & l'avantage qui lui devoient revenir de la Monarchie d'*Eſpagne*, quoi qu'ainſi demembrée, ſont beaucoup plus conſiderables, que tout ce qu'il peut attendre de ſon fils, continuant à être Archiduc. Si les *François* en avoient uſé de cette maniere, ils auroient pû avoir raiſon de dire, qu'ils avoient deſſein de maintenir la Paix Univerſelle de l'Europe; mais

puisque contre le Traité, ils ont *viis & modis* obtenu un Teſtament en leur faveur, & qu'ils ſont reſolus de s'y tenir, ils ont jetté de juſtes fondemens pour une guerre Univerſelle, & donné lieu à leurs Alliez de ſe joindre avec l'Empereur pour faire valoir le Droit de ſa famille ſur tous les Etats dependants de l'*Eſpagne*; & s'ils trouvent à propos de le faire, cela pourroit à la fin traverſer les deſſeins de la Maiſon de *Bourbon*, de même que le Teſtament a fruſtré l'attente de la Maiſon d'*Autriche*.

C'eſt une choſe plaiſante d'entendre ce que le Memoire dit, *Que ſes Alliez n'avoient pas de Droit aux Etats ſtipulez pour lui par le Traité*; lorſque tout le monde ſçait, qu'il ne pouvoit lui même y prétendre aucun droit, qu'en vertu de ce Traité. Avant ſon mariage avec l'Infante, il avoit renoncé à tous les droits qu'il y auroit pû prétendre, & comme on l'a déja dit, ſans cette Renonciation on n'auroit jamais conſenti au Mariage; Sa Renonciation & celle de l'Infante furent enſuite ratifiées par le Traité des *Pirenées*. C'eſt en vain que les *François* aléguent, qu'il n'étoit pas en ſon pou-

pouvoir de ceder le Droit de ſon fils : car ſi cela étoit ainſi, c'étoit une injuſtice à lui de contracter ce Mariage & d'entrer dans le Traité ; & il à fait encore une autre injuſtice en donnant le Droit du *Dauphin* & du Duc de *Bourgogne* au Duc d'*Anjou* ; mais puiſqu'ils inſiſtent ſi fort ſur la nullité de cette Renonciation, cela confirme dans le ſoupçon que le Duc d'*Anjou* doit ſeulement agir comme Vice-Roi de la Couronne de *France* ; autrement ils ſe moquent du Monde en parlant ainſi du Droit, lorſqu'en même tems ils *juſtifient* ce qu'ils ont fait contre ce prétendu Droit. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que cette raiſon ſera un fondement éternel de quérelle entre les Couronnes de *France* & d'*Eſpagne*, ſi le Duc d'*Anjou*, & les héritiers qui naitront de lui ſont quelque choſe de plus que Vicerois ; tant s'en faut, que l'acceptation du Teſtament du feu Roy d'*Eſpagne*, ſoit le meilleur expedient pour maintenir la Paix de l'Europe.

Ils ne ſont pas moins plaiſants lors qu'ils nous diſent, *Que ce n'étoit pas la vûë de ſa Majeſté d'aquerir par un Traité les Royaumes de Naples & de*

Sicile, la Province de Guipuſcoa & la Duché de Lorraine, mais que ſon principal but étoit de maintenir la Paix, & qu'elle a traité ſur cet unique fondement. Si l'unique fondement du Traité qu'il a fait, étoit de maintenir la Paix générale, il n'avoit pas beſoin de faire aucun Traité, il n'avoit qu'à obſerver le Traité des *Pirenées*, par lequel il renonçoit pour lui & ſes ſucceſſeurs à jamais, à toutes prétentions à la Couronne d'*Eſpagne*; & s'il en avoit agi de cette maniere, nous pouvons bien nous hazarder à dire, que ſes Alliez ne l'auroient pas forcé à prendre ces Royaumes & ces Provinces: de ſorte que s'il n'a pas traité en vûë des Etats ſtipulez pour lui dans le Partage, il a traité ou pour rien, ou bien pour éfraïer les *Eſpagnols* & les obliger à lui donner le tout, comme il eſt plus vrai-ſemblable, & comme l'évenement l'a verifié.

Mais pour une plus grande marque de reconnoiſſance envers ſes Alliez, le Memoire nous dit, *Que peut-être il auroit pû obtenir des avantages plus conſiderables par ſes armes, s'il avoit voulu les emploier à l'occaſion de la mort du Roy d'Eſpagne.* A quoi il eſt aiſé de répondre, que peut-être il auroit

per-

perdu de plus grands avantages par les armes des Alliez ; & ceci ne paroitra plus un Paradoxe, lors qu'on conſiderera; que ſi pour maintenir le Traité des *Pirenées*, & conſerver la Paix & la Balance de l'Europe, ils s'étoient joints avec l'Empereur & l'*Eſpagne* pour l'attaquer, & qu'ils euſſent envoyé une puiſſante Flote pour haraſſer ſes côtes & bombarder les villes de ſon Roïaume; il ne ſeroit pas aujourd'hui en état de reſiſter ſi aiſément à leurs forces jointes enſemble, comme il a fait pendant la derniere guerre, puis ſur tout qu'il eſt *déja* épuiſé d'hommes & d'argent. D'où nous pouvons raiſonnablement conclure, ſans un *peut-être*, qu'ils lui auroient donné un vomitif plus fort qu'il ne firent à la concluſion de la derniere guerre, lors qu'ils l'obligérent à rendre gorge & à reſtituer tant de fortes Places & de vaſtes Provinces. C'eſt encore une abſurdité de nous dire dans le Memoire, les merveilles qu'il auroit pû faire avec ſes armes, s'il avoit eu deſſein de s'en ſervir à l'occaſion de la mort du Roi d'*Eſpagne*; quand tout le monde ſçait, que non ſeulement il menaçoit de ſes armes les deux branches de la Maiſon d'*Autriche*, ſi elles faiſoient aucune

démarche pour empêcher l'execution du Traité de Partage, mais qu'il faiſoit encore marcher ſes Troupes ſur les frontiéres d'*Eſpagne*, pour être prêtes à ſe ſaiſir de *Fontarabie*, &c. auſſi-tôt que ſon Beaufrére ſeroit mort; Ce qui épouvanta tellement ce pauvre Prince, qui d'ailleurs avoit l'eſprit foible, qu'il y a tout ſujet de croire, que la peur dont il fut ſaiſi à cette occaſion lui abrégea ſes jours.

Ce qu'on alégue encore, que s'il avoit accepté le Partage, il ſe ſeroit attiré par là une longue & ſanglante guerre, & que les *Eſpagnols* ſe mettoient en poſture de maintenir leur Monarchie entiere, n'eſt qu'un vain & ridicule prétexte. Qu'auroit pû faire cette Monarchie foible & diſperſée en pluſieurs parties du Monde pour ſe maintenir unie & entiére, contre le Pouvoir de *France*, *d'Angleterre* & de *Hollande* joint enſemble? Ils ne ſont pas capables d'eux mêmes de reſiſter à la *France* ſeule, & par conſéquent ils le ſeroient encore moins lors que ces trois Puiſſances ſe trouveroient jointes enſemble. L'Empereur ne pouvoit les ſecourir par mer, ni empêcher qu'on entrât par terre dans

leur

leur Païs. On ne peut pas raiſonnablement dire, qu'il auroit pû faire diverſion ſur le *Rhin*, car *Loüis* XIV. lui a taillé aſſez de beſogne chez luy, en encourageant les Princes qui s'oppoſent au 9e. Electorat, & qui ſe plaignent de pluſieurs autres griefs, à armer contre lui; ou ſi cela n'avoit pas réüſſi, il auroit pû avoir recours à un ancien Artifice des Rois très-Chrêtiens, qui ne leur a jamais manqué, qui eſt, d'engager les *Turcs* à envahir la Chrétienté. Les *François* & les *Hollandois* ſont dans le même Continent que l'Empereur, & ſont plus capables d'envahir ſes Etats, qu'il ne l'eſt de ſe rendre maitre des leurs: Les Etats apartenant à l'*Eſpagne* & ſtipulez pour la *France* dans le Traité, auroient pû être démembrez du corps de la Monarchie d'*Eſpagne*, avant que l'Empereur pût venir à leur ſecours, & les Flotes Confédérées, auroient aiſément démembré l'*Amerique*, qui eſt l'ame de leur Monarchie, ce qui l'auroit faite perir à jamais; c'eſt ce que les *Eſpagnols* voyent bien, auſſi n'y avoit-il pas d'autre voye, que de conſentir au Traité de Partage, ce qui leur auroit été déſavantageux & deshonorable; ou tacher de rompre ce Traité, en ſe jettant

entre

entre les bras d'une nation qui ſe moque d'être eſclave de ſa parole ; & devenir plûtôt entierement eſclaves, que de continuer à être libres dans un Etat démembré. Cela peut ſervir de réponſe au Duc de *Savoye* qui vouloit faire valoir ſon Droit, en cas que l'*Archiduc* s'en tint au Traité de Partage ; tout le monde ſçait que ce petit Prince auroit inévitablement cherché ſa ruine, s'il avoit entrepris de diſputer ſes droits contre l'Empereur, la *France*, l'*Angleterre* & la *Hollande*.

Ce qui a été dit ſuffira pour prouver, qu'aucun Prince de la Maiſon de *France* n'avoit droit à la Couronne d'*Eſpagne* ; nous éxaminerons à préſent ce qui eſt répandu par ci par là dans le Memoire, comme, *Que le feu Roy d'Eſpagne par ſon Teſtament, a enfin fait juſtice aux veritables Héritiers*. Il ſeroit à ſouhaiter que l'Auteur du Memoire eut marqué & fixé en quoi conſiſte cette juſtice ; car quelquefois il dit que cette juſtice eſt ſeulement dûë au Dauphin, & dans cette vûë il déclare que la Renonciation de ſon Pere & de ſa Mere eſt entierement nulle ; & il parle ici de la juſtice que le Teſtament du Roy d'*Eſpagne* a faite aux veritables Héritiers, qui exclut le *Dauphin*,

phin, le Duc de *Bourgogne*, & tous ceux qui ſeront Rois de *France* après eux, & l'applique au Duc d'*Anjou*, &c. deſorte que cette Notion & cette pratique détruiſent entierement la juſtice d'une ſucceſſion en droite ligne, qui a couté la vie à tant de milliers de ſujets, dans la plûpart des Royaumes de l'Europe. Deplus, comme on l'a déja remarqué, le Memoire ſe contredit là-deſſus : car ſi les Renonciations de *Louïs* XIII. & de *Louïs* XIV. étoient injuſtes, celle du *Dauphin* le doit être auſſi. Et quoique le *Dauphin* ſoit un Prince d'un ſi bon naturel que de déclarer *qu'il ſera bien aiſe de dire pendant toute ſa vie, le Roy mon Pere, & le Roy mon Fils* : On doute que le Duc de *Bourgogne* ſoit un Prince d'un auſſi bon naturel : peut-être qu'il viendra un tems où on lui dira à l'oreille, que la Cour de *France* a eu tout à la fois deux différentes notions de juſtice ; l'une, qu'un Pere ne pouvoit pas juſtement renoncer au droit de ſon fils ainé ; & l'autre qu'un Pere peut juſtement renoncer au droit de ſon fils ainé en faveur du ſecond : & puiſque ces deux idées ſont juſtes, celle-là doit être la plus juſte, qui fait plus pour ſa gloire & pour ſon avantage.

tage; & par conſéquent puiſqu'il eſt plus glorieux & plus avantageux d'être Roi de *France*, de *Navarre* & d'*Eſpagne*, &c. que d'être ſeulement Roi de *France* & de *Navarre*: ſon Frére le Duc d'*Anjou*, feroit fort juſtement de revenir chez ſoy, de ſe conſenter de ſon Apanage en *France*, & lui reſtituer la Couronne d'*Eſpagne*, qui eſt ſon droit d'aineſſe : Si cela arrive, comme il n'eſt nullement impoſſible, la plus longue épée doit déterminer de la juſtice ; & ainſi le Teſtament du feu Roy d'*Eſpagne* maintient admirablement bien la Paix de l'Europe.

Nous ne ferons plus qu'une remarque pour finir cet article, c'eſt que pour rendre le Teſtament du Roi d'*Eſpagne* juſte, la ratification devoit s'en faire avec une ſolemnité & une autorité égale à celle avec laquelle ſe fit la ratification du contract de mariage de *Louis* XIV:, & le Traité des *Pirenées*, qui eſt entierement renverſé par ce Teſtament.

Après avoir examiné les principaux chefs du Memoire, nous parcourrons ſeulement quelques autres particularitez qui s'y rencontrent.

L'Auteur dit, ,, Que tant d'Etats

,, ſi

„ ſi conſiderables étant ajoutez à la „ *France*, Suivant la diſpoſition du „ Traité, auroient pû donner de la „ jalouſie contre le Pouvoir de *Fran-* „ *ce*, & que par conſéquent les Etats „ doivent préferer la ſucceſſion éta- „ blie par le Teſtament, au Traité „ de Partage. Mais qui peut s'em-pêcher de voir que les Etats, & toute l'Europe, ont beaucoup plus de raiſon d'être jaloux de la réünion de tous les Etats d'*Eſpagne* à la Couronne de *France*, ou ce qui eſt la même choſe, que toute la Monarchie d'*Eſpagne* ſoit ſous le Gouvernement du Conſeil de *France*. Puiſque l'infraction du Traité de Partage eſt un exemple ſi recent de l'inconſtance *Françoiſe*, & du plus grand mépris & affront qu'on pût faire à ſa Majeſté *Britannique* & aux Etats Generaux; qui ſera garand, que cette infraction n'ira pas plus loin, & qu'elle ne ſera pas encore ſuivie de Contraventions à tous les Traitez pour troubler la Paix dont ils jouiſſent, & la Tranquilité univerſelle de l'Europe? Lorſque le Roy de la *Grand' Bretagne* & les *Hollandois* entrérent dans le Traité de Partage, on leur fit croire que les *François* n'avoient

voient point d'autre deſſein par ce Traité, que de prévenir de nouvelles guerres, ou comme ils s'en exprimoient eux mêmes dans leurs Memoires aux autres Potentats de l'Europe, que la Conjoncture des affaires rendoit ce Traité auſſi neceſſaire, *qu'il l'eſt d'abatre une rue ou quelques maiſons, pour prévenir l'incendie d'une ville entiere.* Ils n'avoient pas lieu de croire, qu'après avoir fait une ſi bonne part aux *François*, ils vouluſſent encore s'emparer de toute la Monarchie d'*Eſpagne*, ou entreprendre de troubler davantage l'Europe ſur ce ſujet; c'eſt pourquoi, quelles que puſſent être les ſuggeſtions de leurs ſujets à l'égard du danger de leur Commerce de la Mer Mediterranée, ils étoient bien fondez de croire que les *François* auroient diſſipé ces craintes en obſervant fidellement le Traité de leur côté; mais puisqu'il en eſt arrivé autrement, ils ont toutes les raiſons imaginables de dire, que les craintes de leurs ſujets, & de ceux d'*Angleterre*, ſont les éfets d'une ſage prévoïance; de ſorte qu'ils doivent à l'avenir faire plus de fond ſur le jugement des uns & des autres, ſoit à l'égard des Traitez, ou des

éve-

évenemens, qu'ils n'en ont fait juſques ici, à ce que le Memoire ſemble inſinuër.

Ce que nous venons de dire ſuffit pour répondre, à ce qui eſt declaré dans le Memoire, *Qu'on ne voit pas que les Etats reçoivent aucun préjudice de ce que le Roy a accepté le Teſtament.* Mais de plus, il eſt ſûr que les Peuples de *Hollande* & d'*Angleterre* s'apperçoivent fort bien du préjudice que cette pratique de la Cour de *France* leur fait; ſur tout les *Hollandois* croient avoir de bonnes raiſons pour cela, lors qu'ils voient que le Roi de *France* a promis dans ſa Lettre à la Reine Doüairiere & à la Regence d'*Eſpagne*, *Que ſon principal ſoin ſera de rétablir la Monarchie d'Eſpagne au plus haut point de Gloire où elle ſoit jamais parvenüe.* Cela rapelle en leur memoire, qu'ils faiſoient autrefois partie de la Monarchie d'*Eſpagne*, qu'en ſecouant le joug de ſa Tyrannie, ils luy ont fait perdre une partie de ſa gloire, & que l'Etabliſſement de leur Republique n'a pas peu contribué à ſa décadence. Ils ſçavent auſſi, & ils en ſouffrent encore, que la *France* a fait plus d'une fois ſes éforts pour ſe mettre en poſ-

ſeſſion

ſeſſion de tous les Païs-bas, & ſur tout de leurs Provinces, ſous prétexte qu'ils lui donnoient du *Mécontentement*; car c'eſt aujourd'hui une des plus terribles choſes du monde, lorſque les grands Monarques ſe plaignent d'avoir reeû du *mécontentement*, ou d'*avoir été mal ſervis.* Rien ne peut ſatisfaire l'indignation Royale que la ruine de ces pauvres Républiques ou Royaumes, dont on ſe plaint. On leur reproche encore qu'ils manquent *de ſincerité en demandoit ce qu'ils n'ont jamais eu deſſein d'obtenir, & qu'ils font des vœux contraires à l'interêt de leur République.* Cela n'eſt pas ſeulement capable de leur attirer le reſſentiment de *Louis* XIV. mais auſſi d'animer leurs Peuples contr'eux : On les menace encore, *s'ils ne tachent par leur conduite de meriter l'honneur de ſon affection, & la continuation de ſa bienveillance*; & on les accuſe de ne s'être pas comportez d'une maniere qui réponde *à la protection qu'ils ont receüe de ſa Majeſté, & de ſes Ancêtres.* Voilà des crimes encore plus grands, que ceux de lui avoir donné du mécontentement; ce qui néanmoins donna occaſion aux Troupes de *France* de faire

une

une irruption dans leur Païs en 1672. & par conſequent les pauvres Etats ont raiſon de s'attendre à être aujourd'hui plus ſeverement traitez qu'ils ne le furent alors, s'ils ne font au plûtôt leur Paix en rompant le Traité de Partage, & reconnoiſſant le Duc d'*Anjou* pour Roi d'*Eſpagne*. Voilà ſelon toutes les apparences leur recompenſe & la nôtre, pour avoir eu l'honnêteté d'entrer dans un Traité, par lequel la *France* agrandiſſoit ſi conſiderablement ſes Etats, comme le Memoire le reconnoit, & dans lequel nous avions agi d'une maniere ſi deſintereſſée, que les *François* avoüent de bonne foi, *que nous n'avions ſtipulé aucun avantage particulier pour nous mêmes.* Mais puis que le Memoire dit *Que l'Equité du Roi, & ſa tendre affection pour le Roi d'Eſpagne ne pouvoient pas lui permettre, de tourner ſes armes contre une Nation, ſans autre raiſon que parce qu'elle a offert à ſon nouveau Roi, petit-fils de ſa Majeſté l'une des plus puiſſantes Monarchies de l'Europe*; nous eſperons auſſi que l'Equité & la Reconnoiſſance envers ſes Alliez ne lui permettra pas non plus de tourner ſes armes contre deux Nations par le ſeul

mo-

motif qu'elles ont voulu ajouter pluſieurs Royaumes & Provinces à la *France*, qui eſt déja beaucoup plus puiſſante qu'aucune autre Monarchie de l'Europe, & qu'ils ont une plus grande conſideration pour ſa Majeſté & ſon Royaume, que pour ſon Petit-fils & ſes Etats.

Cette déference eſt d'autant plus conſiderable, que les *François* n'avoient pas ſujet de l'attendre d'aucune de ces deux Nations, qui avoient le plus beau prétexte du monde de s'en excuſer, ſi elles avoient eu quelqu'autre choſe en veüe, que de maintenir la Paix de l'Europe. Elles ſçavoient fort bien, que le Roi de *France* s'étoit exclus lui même de toutes prétentions à la ſucceſſion d'*Eſpagne* par le Traité des *Pirenées*, & quoy qu'il eut fait pluſieurs infractions à ce Traité, elles n'étoient pourtant pas obligées de croire qu'il fut annullé à cet égard. On peut dire même que ſi elles n'avoient pas préferé le deſir qu'elles avoient pour la Paix, aux juſtes ſujets de leur reſſentiment, elles auroient pû le faire ſervir de fondement à une nouvelle alliance contre lui, en cas qu'il attentât de ſe rendre maitre de quelques

ques païs dépendants de la Monarchie *d'Eſpagne*, après la mort de ſon Beaufrere. L'honnêteté donc que ces deux Nations ont eüe pour le Roi de *France*, doit être d'autant plus eſtimée, qu'elle étoit libre & déſintereſſée, comme le Memoire le reconnoît ; Et la juſte eſtime que les *François* en doivent faire, ne doit pas être diminuée par la conſideration que leurs Alliez ont fait voir par ce Traité, qu'ils avoient auſſi peu en veüe la Bigoterie, que leurs Interêts temporels ; car ils n'ont rien ſtipulé en faveur des Proteſtans de *France*, qui ſont perſecutez de la maniere la plus barbare qui fut jamais ; ni en faveur de ceux d'*Allemagne*, qui ſont opprimez & accablez, ſous prétexte du 4e. Article du Traité de *Ryswick*, parce qu'ils étoient oprimez de la même maniere par les *François* avant ce Traité, & ſi *Louïs* XIV. vouloit déclarer que ce n'eſt pas en ce ſens qu'il prend cet article, les Princes d'*Allemagne* ſes voiſins n'oſeroient l'étendre, comme ils ont fait, à la ruine des Proteſtans. Les Alliez pouvoient inſiſter là deſſus, avant que d'entrer dans ce Traité avec la *France*, & ils l'auroient

fait ſans doute, s'ils n'avoient préferé la Paix generale à celle de quelques particuliers. Mais il ſemble qu'on a beau relacher de ſes interêts, ſoit dans les choſes civiles, ou celles qui regardent la Religion, tout cela n'eſt pas capable de contenter l'affection extraordinaire que le Roi porte au Duc d'*Anjou*, à moins que toute l'Europe ſacrifie ſon honneur & ſon interêt à l'avancement de ſon Petit-fils, ce qui eſt contre le droit du Dauphin ſon propre fils, comme le Memoire en tombe d'accord.

Ce que nous avons enſuite à conſiderer eſt, l'Influence que cette ſucceſſion peut avoir ſur les affaires de l'Europe, & quel peut être l'interêt des Princes & des Etats de la Chrétienté, à l'égard de cette ſucceſſion.

En premier lieu nous conſidererons la *Hollande*, parce que c'eſt le Païs le plus expoſé au danger, & qui ſelon toutes les aparences ſera un des premiers qui reſſentira les éfets de cette Union. En voici les raiſons.

1o. Les *Eſpagnols* les regardent comme des Rebelles, & le Roi de *France* en promettant de faire ſes efforts pour rétablir l'*Eſpagne* au plus haut point de ſon ancienne gloire, ſem-

ſemble s'être engagé à les aſſiſter pour reduire les *Hollandois*

2°. Il ſemble encore y être engagé, en qualité de Champion declaré de ce qu'on appelle la *Foy Catholique*, que le feu Roy d'*Eſpagne* recommande à ſon Succeſſeur d'avancer, quand même il devroit tout ſacrifier pour cette entrepriſe. Et l'on n'ignore pas qu'après la *Grand' Brétagne*, la *Hollande* eſt le grand Boulevard de la Reformation.

3°. Comme après l'*Angleterre*, les *Hollandois* ſont la grande Barriere des Interêts des Proteſtans, ils ſont auſſi le boulevard de la Liberté de toute l'Europe, & après les *Anglois*, il forment le plus grand obſtacle à la Monarchie Univerſelle, à laquelle ils ſe ſont plus oppoſez qu'aucune autre Nation de l'Europe, ſi on en excepte la Nation *Angloiſe*. Les *François* l'ont reconnu par une triſte experience, auſſi ne faut-il pas douter qu'ils ne ſe ſervent aujourdhui contr'eux de leur avantage.

4° La Conjoncture préſente des affaires les expoſe plus que jamais à être conquis par la *France*. La *Flandre* & le *Brabant*, qui étoient leurs barrieres naturelles, ne doivent

plus à préſent être regardées comme telles. Et ſi les *Eſpagnols* gardoient ces Provinces, ce n'eſt pas qu'ils en retiraſſent aucun avantage, car tout le monde ſçait qu'elles étoient à charge à cette Monarchie ; mais la principale raiſon qui les obligeoit à les garder, c'eſt que c'étoit une épine dans le côté de la *France*, ou un os à ronger pour les *François*, & par ce moïen ils étoient ſûrs qu'ils les obligeroient à faire diverſion, lorsqu'ils auroient deſſein d'attaquer le corps de leur Monarchie, parce que la conſervation de ces Provinces Eſpagnoles, étoit d'une telle conſéquence à l'Empereur, l'*Angleterre* & la *Hollande*, que faiſant en quelque ſorte une barriere qui leur étoit commune à tous, ils n'auroient jamais ſouffert que les *François*, s'en fuſſent entierement rendus les Maîtres.

Mais à préſent que la ſcene des affaires eſt changée, & que la *France* & l'*Eſpagne* ſont gouvernées par les mêmes Conſeils ; ces deux Couronnes ſeront bien aiſes de trouver l'occaſion de reduire les *Hollandois* : La *France* s'y portera aiſément à cauſe des raiſons que nous avons dites, & l'*Eſpagne* y donnera volontiers les mains,

mains, non ſeulement à cauſe de la haine qui lui eſt commune avec la *France* contre les Provinces Unies; mais auſſi parce qu'elle ne peut jamais eſperer une occaſion plus favorable pour les ramener à leur ancienne obeïſſance, ce qui ſervira de prétexte du moins pour quelque tems.

Les raiſons ſuivantes feront encore mieux voir le danger auquel les *Hollandois* ſont expoſez.

1°. Les habitans du Païs-bas *Eſpagnol* ſont leurs ennemis à l'égard de la Religion; les *Flamands* ſont des Papiſtes ſi bigots, qu'ils croient que tous les Proteſtans ſont damnez, ou peu s'en faut. 2°. Ils les haïſſent à cauſe du Commerce, qu'*Amſterdam* a enlevé à *Anvers*, qui en étoit autrefois le ſiege, & qui rendoit cette Ville ſi floriſſante. 3°. Ils leur veulent encore du mal pour quelques broüilleries qu'ils ont eües entr'eux, & ils les accuſent d'avoir à leur préjudice cherché indirectement leur avantage par le dernier Traité, en déclarant le Prince Electoral de *Baviere* Succeſſeur de l'*Eſpagne*. 4°. Les Ports & les Havres de la *Hollande* ſont ſi neceſſaires aux *Francois*, que

ſans

ſans cela ils ne peuvent jamais réüſſir dans leurs entrepriſes; car quoique *Nieuport* & *Oſtende* que nous regardons à préſent comme étant au commandement de la Cour de *France*, ſoient fort avantageux aux flotes, qu'ils peuvent avoir dans le Canal, neanmoins pendant que les *Hollandois* ſeront capables de traverſer leurs deſſeins avec leurs flotes, ils ne ſeront jamais ſûrs de leurs entrepriſes & de leurs expeditions de mer ſur cette partie de l'Europe. Outre que le commerce ne peut jamais ſe rétablir dans les Païs-bas *Eſpagnols*, que les forces des *Hollandois* ne ſoient auparavant ruinées par mer.

Les choſes étant ainſi à l'égard des *Hollandois*, leur Interêt doit être en premier lieu, d'entretenir une bonne correſpondance avec la *Grand' Brétagne*; & de faire une Ligue offenſive & défenſive avec les *Anglois*; mais auſſi pour la rendre ferme & durable, ils doivent prendre des meſures qui puiſſent les juſtifier de ce qu'on leur impute, d'être trop attachez à leurs propres interêts, & de vouloir entreprendre ſur le commerce d'autrui, & ſe comporter en un mot, de telle maniere que nous n'aïons

plus

plus ſujet de nous plaindre de leurs entrepriſes pour empécher le commerce de nos negotians.

Il eſt encore de leur Interêt d'entretenir une bonne correſpondance avec les Couronnes du Nord, qui peuvent les aſſiſter de leurs Forces par mer & par terre. Ils en doivent faire de même avec l'Electeur de *Brandebourg*, & les trois Princes de la Maiſon de *Brunswick*, qui ſont en état de balancer les forces de l'Evêque de *Munſter*, de l'Electeur de *Cologne*, du Duc de *Nieubourg* & du Chapitre de *Liege*, leurs voiſins Papiſtes, en cas d'une guerre de Religion, dont la conjoncture préſente des affaires ſemble menacer.

Il eſt auſſi de leur Interêt d'entretenir l'amitié de ces voiſins, dont nous venons de parler, & tâcher de les attirer dans une ligue défenſive, par la conſideration du danger commun, dont ils ſont tous menacez par l'union de la *France* & de l'*Eſpagne*; & ſur tout, ils doivent bien prendre garde à ne pas ſe précipiter dans leurs reſolutions, pour faire aucune ligue avec la *France*, quelque preſſante que ſoit la neceſſité de leurs affaires : leur trop grande précipita-

tion sur ce sujet, sans consulter l'*Angleterre*, & les autres Protestans leurs voisins, pouroit leur être fatale, de même qu'à toute l'Europe. Les fausses démarches qu'ils firent autrefois en se pressant trop de conclure la Paix de *Nimégue*, contre le sentimeut de leur *Stadthouder*, & de l'Electeur de *Brandebourg* leur Allié, peut leur servir de precaution là-dessus.

Nous devons éxaminer à-présent quel peut être l'Interêt de l'*Angleterre* dans cette Conjoncture: Et, en premier lieu, il semble qu'il est absolument néceſſaire d'entrer en une amitié plus étroite que jamais avec les *Hollandois*. Pour cet effet il seroit à propos que le Roi & le Parlement fissent ensemble tous leurs efforts, afin d'éloigner, s'il est possible, tous les sujets réels & imaginaires, dont on s'est autrefois servi, pour nous broüiller avec des voisins, dont nous avons tant de besoin; il faudroit donc accommoder à l'amiable tous les différens qui regardent le commerce, & les terminer & regler d'une telle maniere, qu'ils ne puissent plus à l'avenir, s'il est possible, servir de prétexte à faire naitre de nouvelles divisions.

Sous

Sous le Regne glorieux de la Reine *Elizabeth*, on trouva que l'Interêt de l'*Angleterre* l'obligeoit indiſpenſablement à aſſiſter les *Hollandois*. Et les fâcheuſes conſéquences de nos differens furent repréſentées par deux pots de terre, qui flotoient enſemble, avec cette deviſe, *Si collidimur, frangimur*, c'eſt-à-dire, *Si nous choquons l'un contre l'autre, nous ſommes caſſez.* Il eſt plus de nôtre Interêt à préſent, qu'il n'étoit alors, d'entretenir une bonne Intelligence, & d'éviter toute ſorte de diviſions avec eux. Les *Eſpagnols*, qui étoient alors les Champions du Papiſme, & les Prétendants à la Monarchie Univerſelle, avoient la *France*, qui s'oppoſoit à leurs deſſeins, & n'avoient point d'autres Pays, d'où il leur fût poſſible d'entrer en *Angleterre* que la *Flandre*; au lieu qu'à préſent la *France* & l'*Eſpagne* ſont jointes enſemble; & ont la *Flandre* à leur commandement. De ſorte qu'on peut entrer en *Angleterre* de *France* & de *Flandre*, & de la *Hollande* auſſi, ſi une fois les *François* en deviennent les Maitres; ce qui pourroit arriver bientôt, ſi nous ne faiſons pas tous nos efforts, & ne nous joignons u-

nanimement avec les *Hollandois* pour l'empêcher.

Nous y ſommes obligez auſſi-bien par Interêt que par Reconnoiſſance. C'eſt au ſecours qu'ils nous donnérent dans la derniere Revolution que nous ſommes redevables de tout ce que nous poſſedons, puis qu'ils nous ont maintenus dans la poſſeſſion de nos biens & de nôtre Religion qu'on vouloit nous ravir. Ce ſecours ne doit pas ſeulement être regardé comme un équivalent de ce que nous fimes pour eux ſous le Regne de la Reine *Elizabeth*, mais il doit encore nous obliger à prendre ſoin de leur ſureté, qui fait auſſi la nôtre.

Il paroitra viſiblement que nôtre propre Interêt doit nous y engager, ſi nous conſiderons, qu'il n'y a point de Nation ſi capable que les *Hollandois* d'obliger la *France* à faire diverſion par mer & par terre, ſi elle entreprenoit d'entrer en *Angleterre*. Il eſt certain qu'il eſt de nôtre Interêt d'éloigner la guerre, le plus loin de nous, qu'il nous ſera poſſible: & qu'elle ſe faſſe plûtôt hors de nôtre païs, que dans le ſein de nôtre propre patrie: C'eſt ce qu'on a pratiqué avec ſuccès ſous les Regnes de la Rei-

ne *Elizabeth* & de ſa Majeſté qui regne à préſent. Nous pouvons le faire auſſi long tems que les *Hollandois* conſerveront leur liberté. Nous pouvons les aſſiſter des forces *Angloiſes*, ou prendre à nôtre ſolde des Troupes d'*Allemagne* & des Couronnes du Nord, & les joindre aux *Hollandois* pour agir avec eux contre la *France*, ſi la neceſſité le requiert; cela obligera la *France*, à faire diverſion par terre; & on ſait fort bien que les *Hollandois* & les *Anglois* peuvent agir par mer d'une maniere offenſive ou défenſive, ſelon qu'ils le trouvent à propos.

Mais ſi nous nous laiſſions tellement aveugler par quelque conſideration, ou prétexte que ce ſoit, que de ne pas prendre des meſures conjointement avec les *Hollandois* pour nôtre mutuelle conſervation, nous pouvons facilement prévoir les conſequences qui en reſultent, ſavoir,

1o. Qu'il faut que les *Hollandois*, ſe ſoumettent entierement au Pouvoir de la *France*, & que leur Gouvernement ſoit diſſout, ou qu'ils ſe ſoumettent aux *François* aux termes qu'ils leur impoſeront.

2o. Si cela arrive, nous ne pou-

vons plus en aucune maniere débarquer tranquilement nos troupes en aucun endroit de l'Europe, nî par conſéquent obliger la *France* à faire diverſion.

3°. Nous ne ſerons pas ſeulement privez du puiſſant ſecours que les *Hollandois* nous peuvent donner par mer, mais il nous faudra de plus reſiſter à toutes leurs Forces navales jointes à celles de *France* & *d'Eſpagne*, & alors ſans contredit la partie ſeroit trop forte pour nous.

4°. Nous courons riſque non ſeulement qu'on nous empéche tout nôtre commerce de la Mer *Mediterranée*, mais encore qu'on ne ruine entierement celui de la Mer *Baltique*, & des Indes *Orientales* & *Occidentales*: Nous avons veu dans la derniere guerre comment *Bart* & ſes *Dunquerquois* ont interrompu nôtre commerce dans les mers du Nord ; ce qui doit nous convaincre, que nous ne pourrons plus trafiquer ſûrement de ce côté-là, lorſque les Ports de *Hollande*, *Zelande*, & de *Flandres* ſeront entre les mains des *François*. A l'égard de nôtre Commerce de *Turquie* & de la Mer *Mediterranée*, il faut nous reſoudre à paſſer le detroit à force ouver-

ouverte, & quand même nous réuſſirions contre tant de forces de Mer unies enſemble, comme celles dont nous venons de parler, ce qui paroit impoſſible, les *Portugais* & les *Italiens* n'oſeroient nous recevoir dans leurs Ports; mais ſupoſé qu'ils vouluſſent bien nous y donner azile, ils ne pouroient pas être longtems ſans ſuivre la deſtinée des *Hollandois*, puis qu'ils ne ſont pas en état de reſiſter au Pouvoir de la *France*, de l'*Eſpagne* & de la *Hollande* unies enſemble; d'ailleurs ces Peuples trouveront des moiens pour ſe rendre maitres des marchandiſes propres pour ces Païs-là, en établiſſant des manufactures de laine, &c. & ils les vendront eux-mêmes. Nôtre commerce des *Indes Orientales* ſera expoſé aux mêmes incommoditez; nous ne ſerons pas ſeulement en danger d'être attaquez en allant & venant, mais nous verrons auſſi les Comptoirs *Francois* & *Hollandois* des *Indes* joints enſemble contre les nôtres pour les détruire; ou ſi cela n'arrivoit pas, les *Francois* étant plus forts que nous ſur mer, nous n'aurions pas la liberté de tranſporter les marchandiſes que nous en raporterions, comme nous

l'avons eüe juſques ici ; Et nôtre commerce venant à diminüer, nos peuples deviendroient de toute neceſſité pauvres, & par conſéquent incapables de pouvoir conſumer beaucoup de ces marchandiſes dans le païs. Les mêmes difficultez ſe rencontreront à l'égard de nos Plantations & de nôtre commerce aux *Indes Occidentales*. Les *François* ont des établiſſemens ſi proches des nôtres, & les *Eſpagnols* ſont ſi jaloux du commerce de l'*Amerique*, qu'ils donneront promptement & volontiers les mains pour aider à nous y ruiner. Il eſt vrai qu'à preſent nos forces ſont conſiderables de ce côté-là, mais ſi nous ne ſommes pas en état de les encourager & de les ſecourir, comme on ne peut pas raiſonnablement ſupoſer que nous le ſoions, les choſes étant ſur le pié que nous avons dit, ces Plantations ſeront infailliblement ruinées, par nos ennemis Confederez.

5°. Nôtre commerce étant ainſi detruit par mer, nous tomberons inévitablement dans la pauvreté & nôtre puiſſance ſur mer diminuëra : Ce qui ne peut que cauſer, outre la perte des grands thréſors que la Nation

tion a dans le negoce, la ruine d'un nombre innombrable de familles, non ſeulement de ceux qui ſont emploiez ſur mer, comme les matelots & les Maitres de Navire, mais auſſi des Marchands & des ouvriers qui gagnent leur vie à fabriquer, à acheter, tranſporter & charier les marchandiſes d'un côté & d'autre; Toute la Nation en general depuis le Roi juſques au moindre ouvrier qui travaille à la journée, en reſſentiroit bien-tôt les facheuſes conſéquences; il faut que toutes les branches des revenus du Gouvernement diminüent parlà, & ceux qui vivent des emplois qu'ils tiennent du Gouvernement, doivent penſer à prendre une nouvelle maniere de vivre. Les revenus des terres ſoufriront auſſi une diminution conſiderable; Ceux qui s'appliquent à cultiver la terre, ou trafiquer en beſtiaux, ne trouveront pas que leur travail & leur induſtrie leur rapporte autant de profit qu'auparavant; deſorte que par une conſéquence neceſſaire, il faut que nous devenions pauvres & hors d'état de nous pouvoir défendre.

6°. La *Hollande* étant ainſi reduite, nous ſommes expoſez à une in-

vaſion

vaſion de la part de la *France* & de l'*Eſpagne*, ſans qu'il nous reſte aucune eſperance de pouvoir obtenir le moindre ſecours de l'Europe. Voilà les conſequences qni doivent neceſſairement arriver, ſi nous ne nous intereſſons pas à la conſervation des *Hollandois*, qui reduits à l'extremité faute de ſecours, ſuivront l'exemple des *Eſpagnols*, & compoſeront pour eux mêmes du mieux qu'il leur ſera poſſible, afin de prolonger le tems de leur liberté, & d'avoir la triſte conſolation d'être les derniers détruits. Il paroit par les Lettres de Mr. le Chevalier *Temple*, qu'ils étoient aſſez diſpoſez à prendre une pareille reſolution lors que le danger étoit moindre, ou qu'il égaloit à peine celui dont ils ſont menacez : Voici ce qu'il nous dit là-deſſus, „ Si les „ *Francois* ſe rendent Maitres de la „ *Flandre*, comme ils le peuvent fort „ bien dans une campagne, à cauſe „ de la foibleſſe & des deſordres du „ Gouvenement, les *Hollandois* voient „ bien qu'il faut qu'ils deviennent „ une Province maritime de la *France*, aux meilleures conditions qu'il „ leur ſera poſſible d'obtenir.

Mais parce que ce grand Politique

que nous dit immediatement après ce qu'il penſoit du danger auquel un tel malheur auroit expoſé toutes les autres parties de l'Europe, & ſurtout l'*Angleterre*, on a trouvé à propos de rapporter ici ſon ſentiment ſur ce ſujet: „ L'Empire, *dit-il*, doit „ s'attendre de les voir bientôt ſur „ le *Rhin*, & par là Maîtres de qua„ tre Electeurs ; & il eſt facile de „ juger en quelle condition ſe trou„ veroit l'*Angleterre* par cette au„ gmentation de Forces de mer, & „ de Provinces à une Puiſſance com„ me eſt déja celle de *France* ; c'eſt, „ à quoi on ne ſçauroit penſer ſans „ en être affligé.

Si cet habile Miniſtre étoit alors dans ce ſentiment, n'avons-nous pas raiſon de conclurre, que le danger eſt aujourdhui beaucoup plus grand pour nous? Les *François* ſont actuellement ſur le *Rhin*, en poſſeſſion de *Strasbourg*, une des plus importantes places qui ſoit ſur ce fleuve ; & ſans eſſuïer les fatigues ou les hazards d'une campagne, ils ont la liberté d'entrer en *Flandre*, quand il leur plaira. Il paroit auſſi qu'ils ont deſſein de le faire, & qu'ils ſont prêts à l'executer, lorſqu'on conſidere les

offres

offres qu'ils ont depuis faites au Gouvernement des Païs-bas *Eſpagnol*; les menaces qu'ils font aux *Hollandois* dans leur Memoire, & les ordres qu'ils ont donnez à tous les Proteſtans étrangers de ſe retirer de *Dunquerque*.

C'eſt en vain qu'on diroit, que le Gouvernement *Eſpagnol* ne le permettra pas; la même voye dont on s'eſt ſervi pour les obliger à recevoir le Duc d'*Anjou* pour leur Roi, aura aſſez d'influence pour les obliger à le permettre, & à faire encore beaucoup davantage s'il eſt néceſſaire. Ils ne manquent pas de prétextes de neceſſité; c'eſt pour garantir ces Provinces d'une invaſion de l'*Angleterre* & de la *Hollande*, qui n'ont pas reconnu juſques ici le Duc d'*Anjou*; c'eſt pour faire ſortir les Troupes *Hollandoiſes* des Garniſons *Eſpagnoles*, & depoſer l'argent qui eſt neceſſaire pour cela; Ces raiſons ſont ſi fortes que le Gouvernement d'*Eſpagne* n'eſt pas en état d'y pouvoir répondre. D'ailleurs la prudence ne leur permet pas de faire paroitre préſentement qu'ils ſe défient de *Louis* XIV. de peur de le facher. Que ſçait-on s'ils le mettoient en colere, s'il ne pré-

prétendroit pas quelqu'autre ſorte de Droit ſur leur Couronne, que celui qu'il fonde ſur leur invitation, & le Teſtament de leur Roi défunt? Puis donc qu'ils ſont obligez à demeurer en Paix avec la *France*, les Païs-bas ne leur ſont plus de la même importance, qu'ils étoient autrefois; & il n'y a nulle apparence qu'ils veuillent donner aucun chagrin aux *François* à cet égard, & encore moins rompre avec eux pour cela.

Il y a encore deux autres conſiderations qui rendent cette Union de la *France* & de l'*Eſpagne* plus dangereuſe à l'*Angleterre*, que n'étoient les entrepriſes des *Eſpagnols* ſeuls, lors qu'ils aſpiroient à la Monarchie Univerſelle.

La premiere eſt, que ces deux Royaumes ſont contigus, & peuvent facilement ſe communiquer leurs deſſeins, & leurs déliberations & s'envoier l'un à l'autre leurs Forces; au lieu que les deux branches de la Maiſon d'*Autriche*, étoient fort éloignées l'une de l'autre, & ne pouvoient joindre leurs Forces ſans faire de grands fraix & prendre beaucoup de peine à les tranſporter par mer,

ou

ou les expoſer à de longues & pénibles marches par terre. Mais les *François* peuvent facilement de leurs côtes & de la *Flandre* entrer en *Angleterre*, ſans fatiguer leurs Troupes, comme les *Eſpagnols* étoient obligez de faire en pareil cas.

La ſeconde conſideration eſt, que les *François* ont chez eux le Roi *Jaques* & ſes prétendus deſcendans; ils peuvent nous faire une querelle là-deſſus, & ſe joindre aux Papiſtes & à pluſieurs Proteſtans déraiſonnables qui ont de mauvais principes & maintiennent ſon Droit: Nous aurions appris par une triſte experience, combien cette ſorte de gens ſont dangereux, ſi Dieu n'avoit pas empéché l'execution de l'horrible deſſein qu'on avoit d'aſſaſſiner le Roi & de la deſcente des *François*. Ou bien s'ils trouvent à propos d'abandonner les prétentions du Roi *Jaques*, & de retenir lui & ſes enfans comme priſonniers en *France*, ou d'en diſpoſer de quelqu'autre maniere; ils ont un Prince de la Maiſon de *Savoye*, & pluſieurs Princes du Sang, qui ont autant de Droit par leur naiſſance à la Couronne de la *Grand' Bretagne*, que le Duc d'*Anjou*

jou en avoit à la Couronne d'*Eſpagne*; ils n'ont qu'à s'éloigner un peu plus de la ligne directe, ce qui en pareil cas n'eſt pas une affaire, & ils tâcheront d'établir un de leurs Princes ſur le Throne de nos Rois. Que ſçait-on ſi à préſent l'humeur ambitieuſe des *François*, ſoutenus par un ſi grand Pouvoir, & encouragez par une occaſion ſi favorable, ne les engagera pas dans ce projet? Ce ſeroit le veritable moyen de faire voir qu'ils ont plus d'eſprit & qu'ils ſont plus adroits, que la Maiſon d'*Autriche*, qui a donné deux têtes à ſon Aigle, car par ce coup d'Etat les *François* pourroient enter leurs Lys ſur trois tiges. Je croi que toutes ces raiſons ſuffiſent pour faire voir évidemment qu'il eſt de nôtre Interêt de faire une Alliance fort étroite avec les *Hollandois*, & de nous aſſiſter mutuellement les uns les autres.

Enſuite, il ſemble qu'il eſt de nôtre, Interêt de faire une ligue avec l'Empereur & l'Empire, pour maintenir la liberté de toute l'Europe, contre le Pouvoir formidable de la *France*, & de faire valoir le Droit de l'Archiduc d'*Autriche* à la Couronne

ronne d'*Eſpagne*. Les avantages qui nous en peuvent revenir, ſont;

1°. Que par ce moien la *France* ſera obligée à faire une puiſſante diverſion ſur le Haut *Rhin* & en *Italie*; car cela encouragera l'Empereur à mettre tout en œuvre, pour établir le Droit de ſa famille, & ſe vanger lui-même de l'injuſtice qu'on lui a faite; ſes éforts obligeront le Roi de *France* à lui opoſer de puiſſantes armées, & par conſéquent ce Monarque ne pourra pas executer les deſſeins qu'il a formé ſur la *Hollande* & ſur l'*Angleterre*.

2°. Cela peut engager le Parti de la Maiſon d'*Autriche* en *Eſpagne* à s'oppoſer autant qu'il pourra aux interêts de la *France*: ſi l'Empereur même entroit en Alliance avec le Roi de *Portugal*, il pourroit encore faire diverſion de ce côté-là & empécher que les Forces de *France* ne fuſſent pas ſi puiſſantes ailleurs. Car le véritable moien de diminuer la force d'un courant, c'eſt d'en détourner les eaux par pluſieurs endroits.

3°. En vertu de cette Ligue avec l'Empereur, il y a toute apparence que nous pourrions obtenir quelque relâche pour nos freres Proteſtans per-

perſecutez, non ſeulement dans l'Empire, mais auſſi en *Hongrie*, & les autres Païs qui lui apartiennent. Il n'y a nul doute qu'en reconnoiſſance de ce que nous ferions pour lui, & en veüe de ſon propre interêt, il ne ſouffriroit pas que les *Francois* allumaſſent davantage la perſecution en *Hongrie*, à deſſein de conſerver un paſſage aux *Turcs* pour rentrer dans l'Empire. Si on obtenoit une telle choſe, cela ſuppléeroit au défaut de l'article du Traité de *Ryſwick*, qui a ruïné tant de centaines d'Egliſes Proteſtantes, & expoſé les Reformez de l'Empire à de ſi cruelles Perſecutions, ſur tout ceux du *Palatinat*, qui pourront aiſément obtenir leur liberté, lorſque l'Empereur voudra parler en leur faveur, ou plûtôt donner ſes ordres à ſon Beaufrere l'Electeur *Palatin*.

4°. Cette Alliance entre l'*Angleterre*, la *Hollande* & l'*Empire*, ſeroit un des moiens du monde le plus ſûr pour prévenir une guerre de Religion, & chaſſer en *Italie* la tempête, que la Cour de *Rome* a deſſein de faire tomber ſur nous.

Mais en cas que le Conclave de *Rome* guidé par la Politique de ſon Chef

eut

eut l'adreſſe de trouver des voyes pour ajuſter les differents Interêts de l'Empereur & de la *France*, & de les unir enſemble contre les Proteſtans, ſoit par des mariages, ou la ceſſion du *Milanez* à la Maiſon d'*Autriche*, ou par des promeſſes que la France aſſiſteroit l'Empereur pour ſe rendre abſolu en *Allemagne*, à condition qu'il abandonneroit de ſon côté ſes pretentions à la Couronne d'Eſpagne, il ſemble qu'il ſeroit neceſſaire de nous précautionner là-deſſus. Il eſt vrai que ce Projet ſera difficile à éxecuter, & qu'on peut s'imaginer qu'il eſt contraire à la politique de *France*, parce que l'Empereur deviendroit par-là trop redoutable ; mais ſi on conſidere que ces deux Familles ſont poſſedées par la Bigorerie, & par cette Maxime de l'Egliſe *Romaine*, que la Propagation de ſa foi doit être préferée à tout autre Interêt, & que ſi l'Empereur étoit abſolu en *Allemagne*, les Forces de la *France*, de l'*Eſpagne* & des *Pays-bas* jointes enſemble & ſupportées par les Threſors de l'*Amerique*, ſeroient encore trop puiſſantes pour lui, on verra que cette propoſition peut tenter un eſprit foible & ambi-

bitieux plus qu'on ne pourroit d'abord ſe l'imaginer.

Quoiqu'il en ſoit, il eſt certain que l'interêt des Proteſtans eſt en très-grand danger, & qu'il y ſeroit encore beaucoup davantage ſi une telle Union venoit à ſe faire. C'eſt pourquoi il eſt à propos qu'ils penſent aux methodes qu'ils doivent prendre pour leur ſûreté, quelque choſe qu'il arrive, & il faut remarquer que l'Idolatrie *Romaine* a de grands avantages ſur la Reformation, à pluſieurs égards.

1°. Elle s'accommode mieux aux deſſeins ambitieux des Princes qui aſpirent au Pouvoir Arbitraire. Pour une liberalité faite à l'Egliſe, ils ſont bientôt abſous de toutes les Obligations qui les engagent à maintenir leurs ſujets dans la poſſeſſion de leurs libertez. Les ſerments faits au Couronnement, les Actes publics du Gouvernement, les *Pacta Conventa*, les Bulles d'or, les conſtitutions des Diétes, les Parlemens & les *Cortes*, ou tout ce qu'il vous plaira, ne ſont qu'autant de toiles d'araignée qui ne ſçauroient les arrêter, & que la diſpenſation du Pape peut abatre facilement. Les Meur-

tres, les Aſſaſſinats, les Maſſacres, & les plus grands crimes que l'Enfer puiſſe ſuggerer, ou que la malice des hommes puiſſe éxecuter, peuvent être ſanctifiez par la conſecration du Pape. C'eſt une vertu que de ne pas tenir la foy aux Heretiques, & l'obſerver c'eſt un crime, par la Déciſion de leurs Conciles; de ſorte que nous ne ſaurions prendre trop de precautions contre cette Religion, & les Princes qui la profeſſent; il eſt vray que les principes d'honneur & le bon naturel prévalent quelquefois ſur le poiſon de leurs Principes, mais on ne doit pas trop ſe repoſer là-deſſus.

Un ſecond avantage que le Papiſme a ſur la Reformation c'eſt, que ſuivant ſes Principes, les hommes peuvent être auſſi méchants qu'il leur plait, & malgré tout cela ſe faire un paſſage pour aller au ciel avec des Pardons, des Indulgences, des Jubilez, des Pénitences, des Meſſes pour les ames, &c. mais la meilleure de toutes les voyes pour parvenir au ciel, c'eſt de perſecuter & de détruire ceux qu'ils appellent Héretiques; voilà quelle eſt la maniere la plus facile pour expier les

plus

plus grandes cruautez, & les crimes les plus abominables ; & par conſequent un Principe contre lequel les Reformez doivent ſe précautionner comme le plus pernicieux & le plus propre à determiner la nature corrompüe de l'homme au mal, que jamais l'Auteur des fauſſes Religions ait inventé.

Un troiſiéme avantage que les Catholiques *Romains* ont ſur les Reformez, c'eſt qu'ils ont un Chef fixe & certain, qui les protége & les aſſiſte par tout le monde, & à qui ils ont recours dans toutes leurs preſſantes neceſſitez. Le Pape, ou plûtôt le Siege de *Rome*, eſt le centre de leur union, & quoique leurs differents ſentimens ſoient plus conſiderables, en plus grand nombre, & pouſſez avec beaucoup plus d'aigreur, que ceux qui ſe rencontrent entre les Proteſtans, neanmoins le Pape & ſon Conclave ſont ſi Politiques, qu'ils les retiennent tous dans la communion de l'Egliſe ; & à la honte de quelques Proteſtans, ils ne reſtraignent pas ſi fort les termes de Communion, qu'ils en excluent aucun de leurs Membres ; & leurs differentes opinions n'empéchent pas les Laï-

ques, de quelle ſecte qu'ils ſoient parmi eux, de poſſeder des emplois civils.

Pour contrepeſer tous ces avantages, il s'enſuit naturellement que les Princes & Etats Proteſtans devroient faire entr'eux une Alliance offenſive & défenſive à cauſe de leur Religion: Afin que le Gouverment de chaque Royaume ou Etat prit ſoin, qu'aucun de ſes ſujets Proteſtans, qui reconnoiſſent la Doctrine établie dans le Païs, ne fut rendu incapable de poſſeder les emplois Eccleſiaſtiques & civils, par cela ſeul qu'ils diffèrent en d'autres choſes; & qu'il y eut une tolerance mutuelle des uns & des autres ſur ces petites différences; ſans qu'on impoſât à perſonne d'autres termes de Communion, que les termes revelez du ſalut. Il n'y a point de Nation Reformée dans le Monde qui ſoit plus coupable en ceci que l'*Angleterre*, c'eſt pourquoi nous devons y prendre garde de plus près qu'aucune autre.

Quoique les Principes de la Reformation, ou, ce qui eſt la même choſe, du Veritable Chriſtianiſme, ſoient ſi nobles & ſi ſublimes, qu'ils ne nous permettent pas d'avoir un

Chef

Chef Spirituel ſur la terre, il ne s'enſuit pas de-là, que les Proteſtans ne puiſſent s'accorder entr'eux à reconnoitre un Protecteur commun & un Chef civil ſur la terre. Cela regarde le Gouvernement de nôtre Iſle, & la Reine *Elizabeth* s'aquita glorieuſement de cet Emploi malgré tous les deſavantages de ſon ſexe: mais les cauſes qui ont empéché ſes Succeſſeurs, juſques à la derniere Revolution, de s'en aquiter avec la même exactitude ſont ſi connües qu'il ſeroit inutile d'en parler ici.

Mais à préſent que Dieu nous a donné en ſa benediction un Prince, qui eſt le Héros de ſon ſiecle, deſcendu d'une famille, qui pendant le ſiecle dernier, a été le Fleau du Papiſme & le Bouclier de la Réformation, qui peut empécher les Proteſtans de le reconnoitre pour leur commun Protecteur? Il ſemble que pour en venir à bout, il eſt de l'interêt de cette Nation de fournir à ſa Majeſté les moiens d'agir comme tel, & de lui aider à trouver & prévenir les cauſes qui ont fait diminuer depuis peu le crédit des Reformez par tout le Monde. On n'avoit pas ſujet de s'en étonner, lorſque *Louis* XIV.

triomphoit par tout ſans trouver aucune opoſition, parce qu'alors le Trône de la *Grand' Bretagne* étoit dévoüé au Siege de *Rome*; Mais ſi cette Egliſe continüe à étendre ſes Conquétes, lorſque l'*Angleterre* & la *Hollande*, qui ſont les deux gran. des Puiſſances Proteſtantes de l'Europe, ſeront jointes enſemble ſous un Prince Proteſtant, qui s'eſt autant diſtingué par ſon zele pour ſa Religion, que par ſa valeur dans le Champ de Mars, on doit reconnoitre de toute neceſſité qu'il y a quelque défaut ſecret qui eſt impardonnable.

Afin donc que ſa Majeſté ſe puiſſe charger d'une ſi glorieuſe Commiſſion, il ne faut pas ſeulement qu'il y ait une Alliance, faite entre les Princes & les Etats Proteſtans, comme celle dont nous avons parlé, & qu'ils aient tous conſenti à donner à ſa Majeſté un plein Pouvoir de rechercher les uſurpations faites au préjudice de l'Interêt Proteſtant, par tout le monde, & au nom de tout le Parti, de proteſter contre, de demander, & faire en ſorte que les choſes ſoient rétablies; mais il faut encore que tous les différents qui ſont entre nous ſoient tellement

re-

remis à ſa déciſion qu'il ne puiſſe pas être à l'avenir au pouvoir d'aucun Prince ou Parti Domeſtique, ou étranger, d'armer les Proteſtans les uns contre les autres, ſous quelque prétexte que ce ſoit. On ſuivoit cette Méthode ſous les derniers Regnes pour introduire le Papiſme & l'Eſclavage à la faveur de nos diviſions· de ſorte que nous devons les éviter avec d'autant plus de ſoin qu'elles nous ont cauſé de terribles maux. Cette précaution ne doit pas ſeulement s'étendre aux différends ſur les matieres de Religion, mais auſſi aux démêlez d'une autre nature, dont on s'eſt ſervi pour fomenter la diſcorde parmi nous; comme ſont par éxemple les diflérentes opinions ſur l'étendue des Prérogatives, Privileges & Pouvoir des Parlemens; ce qui nous a diviſez, & nous diviſe encore, par des diſtinctions odieuſes de *Whigs* & de *Torys*, c'eſt à dire, de Républicains & de Royaliſtes. Il n'y a point d'homme Sage de l'un & de l'autre parti, qui ne vous diſe, lorſqu'il parle de ſens raſſis, qu'il eſt pour préſerver la vraie Conſtitution du Gouvernement d'*Angleterre* : Puis donc que cela eſt ainſi, & que les

Loix de l'Etat ſervent de limites entre la Prérogative & le droit, quelle raiſon y a-t-il, qu'une perſonne qui veut donner cette aſſurance de ſa fidelité, que la Loi requiert, ſoit regardée de mauvais œil, ou comme incapable de ſervir la Patrie? De telles Diviſions n'affoibliſſent pas ſeulement la confiance mutuelle que nous devons avoir les uns pour les autres, mais interrompent auſſi la tranquilité publique, nous font moins conſiderer au dehors, & nous expoſent aux Intrigues des Princes & des Etats étrangers. Mr. le Chevalier *Temple* a fait une remarque fort judicieuſe dans le ſecond Volume de ſes Lettres; Il écrivoit de la *Haye* le 22. *Juillet* 1670. à Mr. le Chevalier *Trevor*, & il lui diſoit, „ Je ſuis „ faché que l'affaire des *Conventicu-* „*les* vous donne tant de peine; Je „ ſouhaiterois que toutes ces con- „ troverſes fuſſent finies, car elles „ font voir dans les Païs étrangers „ que le Roi a un très-grand nom- „ bre de ſujets qui ne ſavent pas „ lui obéïr, & qui bien loin de fai- „ re une partie de ſa force, ſemblent „ plûtôt la diminüer; & qu'il amu- „ ſe le Peuple au dedans & au de-

„ hors

„ hors du Royaume par de vaines „ eſpérances de remédier à tous ces „ deſordres : Cependant Mr. *Van* „ *Beuninghen* a repreſenté ici la cho- „ ſe comme une affaire dont ſa Ma- „ jeſté viendra plus aiſément à bout „ que vous ne penſez ; mais l'Inte- „ rêt des *Hollandois* leur perſuade „ peut-être ce qu'ils deſirent, dans „ l'attente que cela donneroit lieu à „ beaucoup de perſonnes de venir „ parmi eux avec leurs éfets, & „ qu'ils augmenteroient ainſi leur „ commerce par la diminution du „ nôtre.

Ces diviſions à l'égard des ſentimens ne ſont pas le ſeul mal qui nous afflige ; nous ſommes encore diviſez au ſujet du commerce, nous avons Compagnie contre Compagnie, & il ſemble que toutes deux veuillent exclurre de leur trafic le reſte de la Nation. Tout le monde ſçait quelle influence ont eu ces démêlez dans quelques unes de nos dernieres Elections ; & il n'eſt pas facile de prévoir juſqu'où cela peut s'étendre dans la ſuite, ni quel éfet peuvent avoir ces Elections, qui regardent le Gouvernement, & par une conſéquence neceſſaire la paix de l'Etat.

Il ſera même difficile d'arrêter leurs brigues là-deſſus, ſi les perſonnes qui les doivent accommoder, ne prennent au plûtôt de juſtes meſures pour terminer leur différent.

On peut dire la même choſe des Griefs, dont les *Ecoſſois* & les *Irlandois* ſe plaignent, On doit avoir ſoin, de remedier aux choſes dont ils ſe plaignent avec juſtice. Et il ſemble que les avis des Compagnies de Commerce, ou de ceux qui ont des vües différentes de ce que les Parlemens de ces deux Nations croient être indiſpenſablement de leur Interêt, ne devroient pas être ſuivis à cet égard, & qu'une conference à l'amiable entre des Commiſſaires choiſis par les Parlemens des trois Nations, & autoriſez pour cet éfet par ſa Majeſté, ſeroit un bon expedient pour remedier à la mauvaiſe intelligence qui s'y eſt déja gliſſée, & prévenir une pareille brouillerie à l'avenir. Nôtre ſûreté dépend de nôtre Union; ces diviſions pouſſées plus loin dans la conjoncture où nous ſommes, peuvent ouvrir la porte à l'Ennemi commun, & juſques à ce qu'on ait pris de plus exactes meſures, on ne devroit rien faire qui parût tendre à re-

refuſer à ces deux Nations ce qu'elles peuvent juſtement demander, ſelon le droit & la Conſtitution de leur Gouvernement. Il a plû à ſa Majeſté de déclarer pluſieurs fois, qu'elle ne croira jamais, que le véritable Interêt de ſa Couronne & celui de ſes ſujets puiſſent être opoſez en aucune maniere: Ce qui doit ſervir de précaution à tous ceux, qui voudroient atenter de diviſer les Interêts du Roi & de ſon Peuple, qui doivent être inſeparables.

Puis donc que ſa Majeſté a donné de ſon côté de telles aſſûrances à ſes ſujets, c'eſt à nous à y répondre du nôtre, & à lui donner toutes les marques poſſibles de nôtre fidelité & de nôtre confiance. On n'ignore pas d'ailleurs que les Ennemis mêmes de ſa Majeſté ne peuvent s'empécher de reconnoitre ſon Courage dans la guerre, & ſa bonne conduite dans la paix, & qu'ainſi nous ne ſaurions trop déferer à ſes conſeils & à ſes avis, en ce qui eſt neceſſaire pour nôtre défenſe, & pour aſſiſter nos voiſins ſelon que l'occaſion le requiert. Pour ce qui eſt de la maniere, dont cela ſe peut éxecuter, ſoit par la levée de nou-

velles Forces dans le Royaume ; pour les envoier ſervir ailleurs, ou pour les emploier à nôtre propre défenſe ; ſoit en prenant des Troupes étrangeres à nôtre ſolde pour aſſiſter nos Alliez ; ou des reglemens qu'on doit faire pour garantir nôtre liberté du danger qu'on pourroit craindre des armées à nôtre paye au dedans & au dehors du Royaume ; cela doit être laiſſé à la ſageſſe du Roi & du Parlement, qui en décideront comme ils le trouveront le plus à propos ; ſeulement je prie Dieu d'établir une bonne intelligence entr'eux lorſqu'ils ſeront aſſemblez.

Cependant ſi ſa Majeſté & le Parlement trouvoient qu'il fut de l'Interêt de la Nation de faire une Ligue avec les *Hollandois* & l'Empire, &c. pour obliger le Roi de *France* à s'en tenir au Traité de Partage, ou faire valoir le Droit de l'Archiduc à la ſucceſſion entiere, nous pouvons dire hardiment, que les Forces navales d'*Angleterre* & de *Hollande* commandées par des perſonnes à qui le Roi & les deux Nations pourroient ſe confier, mettroient bientôt fin à la guerre ſelon toutes les aparences. Et nous ſommes bien fon-

fondez à le ſupoſer, ſi outre ce qui eſt neceſſaire pour nôtre propre défenſe, nous envoïons des Eſcadres aſſez fortes pour ſe ſaiſir du Thréſor de l'*Amerique*; ce qui ſerviroit beaucoup à maintenir la Ligue. Par-là nous nous rendrions Maitres du Païs le plus riche de la Monarchie d'*Eſpagne*, juſques à ce que la ſucceſſion fût reglée, & nous tiendrions la balance de l'*Europe* dans un juſte équilibre: Parlà nous ôterions le Nerf de la guerre à l'Ennemi commun, & bien loin que l'*Eſpagne* & les Etats qui lui apartiennent en *Europe*, ſoient un avantage à la *France*, ils lui ſeront à charge.

Dans la vüe de tous ces grands Projets, il faut avoir un ſoin tout extraordinaire de la perſonne Sacrée de ſa Majeſté, puis qu'il ſemble qu'après la Protection Divine, nôtre ſureté, & celle de toute l'Europe dépendent de la conſervation de ſa vie. Et nous ne pouvons pas douter qu'elle ne ſoit en très-grand danger; car outre l'expérience que nous avons des complots faits pour l'aſſaſſiner, la Lettre attribuée à *Charnock* qui vient d'être publiée, le naturel Barbare des nos Ennemis,

la conjoncture préſente des affaires, & les Avis qu'on reçoit de dehors, ne nous donnent qne trop de juſtes ſujets d'appréhender pour ſa perſonne.

Je me ſuis déja plus étendu ſur ces Conſidérations que je ne m'étois d'abord propoſé. Je finirai ce que j'ai à y ajouter en auſſi peu de mots qu'il me ſera poſſible. Il y a quelque aparence que la conjoncture préſente, pourra cauſer du changement dans la conduite de la Cour de *Vienne*. Il ſemble qu'il eſt de ſon Interêt de donner une prompte ſatisfaction aux Princes & Etats de l'Empire ſur tous les Griefs, dont ils ſe plaignent au ſujet de la Religion & des affaires Civiles. C'eſt une très-fauſſe démarche que les Princes font en matiere de Gouvernement, d'uſurper les Droits de leurs Sujets, mais ſur tout les Droits qui regardent la conſcience, ſur laquelle il n'y a que le Tribunal du Ciel qui puiſſe y prétendre aucune juriſdiction. C'eſt le point de tous le plus délicat pour les gens qui ont quelque principe de Religion, & comme les Injuſtices de cette nature les touchent plus au vif, auſſi le reſſentiment qu'ils en

ont

ont, fait des impreſſions plus profondes ſur eux. C'eſt pourquoi il eſt de l'Interêt de l'Empereur de défendre inceſſamment toute ſorte de violences ſur le chapitre de la Religion. C'eſt une mortification à la verité pour des Princes fiers d'être obligez à conſentir aux demandes de leurs Sujets, mais lorſqu'elles ſont fondées ſur la juſtice, & qu'en même tems ces Princes ont beſoin du bras & de la bourſe de leurs Sujets, il eſt de leur Interêt de leur accorder ce qu'ils demandent. L'expérience auroit dû rendre la Maiſon d'*Autriche* ſage ſur cet article. Il y a tant de Liberté entrelaſſée dans la Conſtitution du Gouvernement de l'Empire, que les gens de bon ſens en *Allemagne*, de même qu'en quelques autres parties du Monde, ſe croient fort mal traitez, quand on les oblige d'acheter de bonnes Loix au prix de leurs Tréſors & de leur ſang, puiſque par toutes les Idées que la Nature & la Religion nous donnent du Gouvernement, il ſemble que les Princes ſoient obligez, par ordre du grand Legiſlateur, à établir eux-mêmes de pareilles Loix, ſans attendre qu'on les éxige. Comme c'eſt donc l'Interêt de l'Em-

pe-

pereur d'en uſer de cette maniere ; c'eſt auſſi l'Interêt des Electeurs & des Princes de l'Empire d'accommoder les différents qu'ils ont avec lui, ſous des conditions raiſonnables, & le plûtôt qu'il leur ſera poſſible ; Car leur Apel à la Cour de *France* ne ſera qu'irriter les eſprits & les expoſer eux-mêmes au danger de perdre leur liberté : Sur tout les Princes & les Etats Proteſtans doivent craindre la Médiation de la *France*. Il ſemble du moins qu'il ſeroit plus à propos pour eux d'avoir recours en pareils cas à l'entremiſe de l'*Angleterre*, ou de la *Hollande* ; & en particulier dans la ſituation préſente des affaires, où l'on voit que le Pouvoir de la *France* eſt dévenu ſi formidable.

Pour ce qui eſt des Cantons *Suiſſes* & de leurs Alliez, il y a quelque aparence que la Conjoncture, où nous ſommes, ne leur fera point abandonner la Neutralité ; parce qu'ils ſe trouvent expoſez aux Invaſions des deux côtez ; neanmoins eû égard à la paix, qu'on voit aujourdhui entre l'*Eſpagne* & la *France*, les *Suiſſes* doivent ſe précautionner contre les deſſeins de cette derniere Couronne, & faire de nouvelles Alliances ; Mais

il

il ſemble que les Cantons Proteſtans, qui ſont beaucoup plus forts que les autres, ſoient indiſpenſablement obligez à former une Ligue Proteſtante, & à tenir la balance égale entre la *France* & la Maiſon d'*Autriche*, de la maniere que leur prudence le jugera le plus à propos.

A l'égard des Princes & des Etats d'*Italie*, il eſt ſans doute de leur Interêt de faire la même choſe, pour conſerver l'Equilibre en *Europe* : car de quelque côté que la balance tombe, ils ſont en danger ; mais s'ils conſiderent que les Etats des deux branches de la Maiſon de *Bourbon*, ſont contigus, & qu'elle eſt très-puiſſante par mer ; ils trouveront qu'il eſt de leur Interêt que l'Archiduc ſuccede à la Monarchie d'*Eſpagne* plûtôt que le Duc d'*Anjou*, & ils doivent y contribuer ſous main, juſques à ce que l'occaſion ſe préſente de le faire ouvertement.

Il en eſt de même à l'égard des *Portugais* ; mais ſi le danger où ils ſe voïent d'être engloutis tout-d'un-coup, les oblige à ſe conduire avec précaution, cela doit auſſi engager les autres Princes de l'Europe à prévenir que ce Royaume, & les Etabliſſe-

bliſſements qu'il a faits dans le Nouveau Monde, ſoient réünis à la Maiſon de *Bourbon*; Et lorsque les Puiſſances de la Chrêtienté feront quelque éfort de cette nature, il eſt indubitablement de l'Interêt du *Portugal* de ſe joindre à eux avec toutes ſes Forces, & d'agir à la ſourdine, juſqu'à ce que le tems ſoit venu qu'il ſe puiſſe déclarer en toute aſſurance.

Pour les Couronnes du Nord, elles doivent de toute neceſſité s'attendre à perdre leurs Etats qui ſont ſur leurs Frontieres, ſi une fois les *François* deviennent Maitres des Païs-bas. Enſuite leur Navigation ne ſera libre, qu'autant qu'il plaira à la *France* de le permettre, & leur Religion & leur Liberté ſeront à la merci de la Maiſon de *Bourbon*. Mais comme c'eſt une Maxime conſtante de ces deux Couronnes de prendre toûjours de différents partis, il eſt au pouvoir des *Anglois* & des *Hollandois* joints avec l'Empire, d'engager la plus puiſſante de leur côté, & d'obliger l'autre à ſe bien comporter, ſur peine de lui faire ſentir les éfets de leur juſte reſſentiment, en cas qu'elle prenne des meſures opoſées à l'Interêt Proteſtant & à la Liberté de l'*Europe*.

Pour

Pour ce qui eſt des Villes *Anſéatiques* du Nord, la forme de leur Gouvernement, & l'Interêt de leur commerce, les obligeront à ſe joindre aux défenſeurs de la Liberté; La Republique de *Pologne* a le même Interêt: Elle n'a pas moins de raiſon qu'aucun autre Païs que ce ſoit, de craindre l'agrandiſſement du Pouvoir de la *France*; Car outre qu'il ſeroit fatal à ſa Liberté & à la forme de ſon Gouvernement, elle doit auſſi prendre garde à ne lui fournir pas les moïens de ſe vanger de l'affront qu'elle prétend avoir reçu en la perſonne du Prince de *Conti*. Et ſi on conſidere que les *Polonois* ſoupçonnent leur Roi de vouloir ſe rendre abſolu, & la couronne hereditaire, & qu'ils ſont agitez de brouilleries inteſtines; on avouëra que la guerre qu'ils font à la *Suede* ne peut pas durer long-tems. L'Electeur de *Brandebourg* ſeul peut contribuer beaucoup à mettre fin à cette guerre & on a ſujet d'eſpérer qu'il prendra de bonnes meſures pour la terminer au plûtôt, puis que ſon Interêt & les obligations où il s'eſt mis, envers l'Empereur pour la Couronne de *Pruſſe*, l'y engagent indiſpenſablement.

Le Czar de *Moſcovie* a témoigné dans

dans le voiage qu'il a fait dans cette partie du Monde, qu'il n'étoit pas pour l'Interêt de la *France*, mais qu'au contraire il la haïſſoit, deſorte qu'il ne peut pas trouver ſon avantage à ſeconder les deſſeins des *François*. Et s'il continue dans ſon entrepriſe ſur la *Suede*, ce qui n'eſt pas trop vraiſemblable, après l'échec qu'il a reçu devant *Nerva*, les *Anglois*, les *Hollandois* & les *Suedois* peuvent ruïner *Archangel* & ſes côtes : Ainſi ſupoſé qu'il ait envie d'éxercer ſon humeur guerriere, le meilleur parti qu'il ait à prendre eſt de tourner ſes armes du côté des Nations de l'Orient, où il trouvera plus de butin, & moins de hazard.

POUR la ſatisfaction du Lecteur, & afin de mettre ce différent au ſujet de la ſucceſſiond'*Eſpagne* dans tout ſon jour, nous conclurrons ces Réflexions par les Articles du Contract de Mariage du Roi de *France*, où il renonce pour lui & ſes heritiers à la Succeſſion d'*Eſpagne* ; par l'Article du Traité des *Pirenées* ſur le même ſujet, & l'Article du Teſtament de *Philippe* IV. en conſéquence de ce Traité.

La Clauſe du Contract de Mariage entre ſa Majeſté Très-Chrêtienne & Dame Marie Thereſe d'Autriche,

par-

*par laquelle ſa Majeſté renonce à la Succeſſion d'*Eſpagne.

„ D'Autant que leurs Majeſtez très-
„ Chrétienne & Catholique ſont
„ venües & viennent à faire ce Ma-
„ riage, afin de tant plus perpetuer &
„ aſſûrer par ce nœud & lien la Paix
„ publique de la Chrétienté, & entre
„ leurs Majeſtez, l'amour & la fra-
„ ternité, que chacun eſpére entr'el-
„ les; & en contemplation auſſi des
„ juſtes & legitimes cauſes, qui mon-
„ trent & perſuadent l'égalité & con-
„ venance dudit Mariage, par le
„ moien duquel, & moyennant la fa-
„ veur & grace de Dieu, chacun en
„ peut eſpérer de très-heureux ſuc-
„ cès, au grand bien & augmenta-
„ tion de la foi & Religion Chrêtien-
„ ne, au bien & benefice commun des
„ Royaumes, Sujets & vaſſaux des
„ deux Couronnes; comme auſſi pour
„ ce qui touche & importe au bien de
„ la choſe publique, & conſervation
„ des dites Couronnes; leſquelles é-
„ tant ſi grandes & puiſſantes ne
„ puiſſent être réünies en une ſeule,
„ & que dès à préſent on prévienne
„ les occaſions d'une pareille jon-
„ ction. Doncques, attendu la

„ gra-

„ qualité des ſuſdites & autres juſtes
„ raiſons, & notamment celle de l'é-
„ galité qui ſe doit conſerver : Leurs
„ Majeſtez accordent & arrêtent, par
„ Contract & pacte conventionel en-
„ tr'elles, qui ſortira, & aura lieu,
„ force & vigueur de Loi ferme
„ & ſtable à tout jamais, en faveur de
„ leurs Royaumes, & de toute la choſe
„ publique d'iceux; que la Sereniſſime
„ Infante d'*Eſpagne* Dame *Marie*
„ T*hereſe*, & les Enfans procréez d'el-
„ le, ſoit mâles ou femelles, & leurs
„ deſcendants, premiers, ou ſeconds,
„ trois ou quatre nez, cy après, en
„ quelque dégré qu'ils ſepuiſſent trou-
„ ver, voire à tout jamais ne puiſſent
„ ſucceder, ni ſuccedent aux Royau-
„ mes, Etats, Seigneuries, & Domina-
„ tions qui appartiennent & appar-
„ tiendront à ſa Majeſté Catholique,
„ & qui ſont compris au deſſous des
„ Titres & qualitez mentionnées en
„ cette préſente Capitulation, ni en
„ aucun de ſes autres Roiaumes, Etats,
„ Seigneuries, Provinces, Iſles adja-
„ centes, Fiefs, Capitaineries, ni ez
„ Frontieres que ſa Majeſté Catholi-
„ que poſſede dès à préſent, ou qui lui
„ appartiennent, ou pourront appar-
„ tenir, tant dedans, que dehors le

„ Roy-

„ Royaume d'*Eſpagne* ; & qu'à l'a-
„ venir ſadite Majeſté Catholique,
„ ou ſes Succeſſeurs, auront, poſſe-
„ deront, & leur appartiendront ; ni
„ en tous ceux qui ſont compris en
„ iceux, ou dépendent d'iceux ; ni
„ même en tous ceux qui par cy après
„ en quelque tems que ce ſoit, elle
„ pourroit aquerir, ou accroitre, & a-
„ jouter aux ſuſdits ſiens Royaumes,
„ Etats, & Dominations, ou qu'elle
„ pouroit retirer, ou qui lui pouroient
„ échoir par devolution, ou quelques
„ autres Titres, Droits, ou raiſons
„ que ce puiſſe être, encore que ce
„ fut durant la vie de la dite Sereniſ-
„ ſime Infante Dame *Marie Thereſe*,
„ ou après ſa mort, en celle de qui
„ que ce ſoit de ſes deſcendants, pre-
„ miers, ſeconds, troiſiémes, nez ou
„ ulterieurs, que le Cas ou les Cas,
„ par leſquels, ou de Droit, ou par
„ les Loix & Coûtumes deſdits Roi-
„ aumes, Etats & Dominations, ſoit
„ par diſpoſitions de Titres, par leſ-
„ quels ils puiſſent ſucceder ou pré-
„ tendre pouvoir ſucceder auxdits
„ Royaumes, Etats, ou Dominations,
„ leur dut appartenir la Succeſſion,
„ en tous leſquels ſuſdits cas, dès à
„ préſent ladite Dame *Marie The-*

„ *reſe*

„ *reſe* Infante : dit & déclare être &
„ demeure bien & dûement excluſe,
„ enſemble tous ſes Enfans & deſcen-
„ dans Males ou Femelles, encore *qu'-*
„ *ils ſe vouluſſent, ou puſſent dire & pré-*
„ *tendre, qu'en leurs perſonnes ne courent,*
„ *ni ne ſe peuvent & doivent conſide-*
„ *rer leſdites raiſons de la choſe publi-*
„ *que, ni autres auxquelles ladite ex-*
„ *cluſion ſe pouroit fonder*, ou qu'ils
„ vouluſſent alléguer (ce qu'à Dieu
„ ne plaiſe) *que la Succeſſion du Roi*
„ *Catholique, ou de ſes Sereniſſimes*
„ *Princes & Infantes, & d'abondant des*
„ *Males qu'il a ou pourra avoir pour*
„ *ſes legitimes Succeſſeurs, eut manqué*
„ *& défailli* ; parce que comme il a
„ été dit, en aucun cas, ni en aucun
„ tems, ni en quelque maniere qui
„ peut avenir, ni elle ni eux, ſes hoirs
„ & ſes deſcendans n'ont à ſucceder,
„ ni prétendre pouvoir ſucceder; non-
„ obſtant toutes Loix, Coûtumes,
„ Ordonnances & Diſpoſitions, en
„ vertu deſquelles on a Succedé en
„ tous leſdits Roiaumes, Etats & Sei-
„ gneuries : Et nonobſtant auſſi tou-
„ tes les Loix & Coûtumes de la Cou-
„ ronne de *France*, qui au préjudice
„ des Succeſſeurs en icelle, s'oppoſent
„ à cette ſurdite excluſion, auſſi bien

„ à

„ à préſent, qu'au tems à venir: A
„ toutes leſquelles conſiderations
„ leurs Majeſtez derogent, en ce qu'el-
„ les contrarient, ou empéchent le
„ contenu en ce Contract, ou l'ac-
„ compliſſement & éxecution d'ice-
„ lui; Et que pour l'approbation &
„ ratification de cette preſente Ca-
„ pitulation, elles y dérogent, & les
„ tiennent pour dérogées, &c.

La Ratification de Sa Majeſté Très-Chrétienne.

„ NOus de l'avis de la Reine, nô-
„ tre très-honorée Dame & Mére,
„ de nôtre très-cher & très-aimé
„ Frére unique le Duc d'*Anjou*, plu-
„ ſieurs Princes, Ducs & Pairs &
„ Officiers de nôtre Couronne, &
„ autres Grands & notables Perſon-
„ nages de nôtre Conſeil: après
„ nous être fait lire de mot à autre
„ ledit Traité, avons icelui en tous
„ & chacuns de ſes points & articles
„ agréé, approuvé, & ratifié, ap-
„ prouvons & ratifions par ces pré-
„ ſentes ſignées de nôtre main: pro-
„ mettant en bonne foi & parole
„ de Roi, de l'accomplir, faire gar-
„ der & entretenir inviolablement,
„ ſans jamais aller ni venir au con-

„ traire, directement ni indirecte-
„ ment, en quelque sorte & manie-
„ re que ce soit, derogeant à cette
„ fin, comme nous derogeons à tou-
„ tes Loix, Coutumes & Disposi-
„ tions au contraire; Car tel est nô-
„ tre plaisir, en temoin de quoy
„ nous avons fait mettre nôtre seau
„ à ces dites présentes. Donné à
„ *Thoulouse* le 24. de *Novembre*, l'an
„ de grace 1659. & le 17. de nôtre
„ Regne. Signé *Loüis*. Et plus bas:
„ Par le Roy, de *Lomenie*.

Acte de la Renonciation de l'Infante.

„ MAdame *Marie Thereſe* Infante
„ des *Espagnes*, par la grace de
„ Dieu, Reine future de *France*, fille
„ ainée de très-haut, très-excellent
„ & très-puissant Prince, *Don Phi-*
„ *lippe Quatrieme*, par la même grace,
„ Roi Catholique des *Espagnes* Mon-
„ seigneur, & de très-haute, très-
„ excellente & très-puissante Prin-
„ cesse Madame *Isabelle* Reine Ca-
„ tholique, qui soit en gloire: Par
„ cet Instrument & Acte de Renon-
„ ciation, & du surplus qui y sera
„ contenu, soit notoire & manifeste
„ à ceux qui en auront connoissan-

„ ce,

„ ce, en quelque façon que ce ſoit,
„ que par les articles ſecond & qua-
„ triéme de mon Contract de Maria-
„ ge, promis avec le très-haut, très-
„ excellent & très-puiſſant Prince
„ *Louis* XIV. Roi Très-Chrétien
„ de *France* conclû dans l'Iſle nom-
„ mée *des Faiſans* dans la riviére *Bi-*
„ *daſſoa*, du reſſort de la Province de
„ *Guipuſcoa*, & confins de ces Royau-
„ mes avec celuy de *France*, le 7. de
„ Novembre de l'année paſſée 1659.
„ Il a été reſolu & arrêté, que le Roi
„ Monſeigneur (à cauſe & au regard
„ de ce Mariage, & afin que je por-
„ taſſe avec moy mon Dot & mes
„ biens propres) a promis qu'il me
„ donneroit cinq cens mille écus d'or
„ au ſoleil, qui ſe paieroient & de-
„ livreroient au lieu, & aux termes
„ ſpecifiez dans ledit article au Roi
„ Très-Chrétien, ou à la perſonne
„ qui auroit ſon pouvoir, & qu'avec
„ iceux je me devrois contenter, &
„ tenir pour contente de tous &
„ quelconques droits, & actions qui
„ m'appartiennent, ou pourroient
„ appartenir à preſent ou à l'avenir,
„ ſur les biens & hoirie de la Sere-
„ niſſime Reine Madame *Iſabelle* ma
„ Mere, & ſur la future ſucceſſion

„ du Roi Monſeigneur (que Dieu
„ ait en ſa garde) & ſur tout ce qui
„ me pourroit appartenir, comme fil-
„ le & héritiere de leurs Majeſtez
„ Catholiques, & pour leur droit, &
„ chef, & pour quelque autre titre
„ penſé ou non penſé, ſçeu ou igno-
„ ré, tant pour la Ligne Paternelle
„ que Maternelle, droite ou trans-
„ verſale, mediatement & immedia-
„ tement, & que devant de celebrer
„ le mariage, par paroles de préſent
„ j'aurois à ceder & renoncer tous
„ mes droits, & actions au Roi Mon-
„ ſeigneur, & aux perſonnes qui
„ auront la ſienne, & que ſa Maje-
„ ſté voudra, & aura agreable; ainſi
„ qu'il eſt ſtipulé & declaré plus par-
„ ticulierement par lesdits articles
„ ſecond & quatriéme, que j'ay leus,
„ & oüi lire pluſieurs fois devant
„ que de conſentir à ce que l'on for-
„ mat cet Acte, lesquels je veux
„ qu'ils y ſoient inſerez & mis de
„ lettre à autre, & de mot à autre.

Le Dix ſeptiéme Article du Teſtament de Philippe IV. *qui confirme cette Renonciation.*

„ POur l'accompliſſement de ces
„ Traitez, l'Infante Dame *Marie*

„ ma'

„ ma fille, a paſſé cette Renoncia-
„ tion ſous ſerment ſolemnel dans la
„ ville de *Fontarabie* le 2e. de *Juin*
„ 1660. contreſignée par Don *Fer-*
„ *dinand* de *Fonſeca*, *Ruiz* de *Con-*
„ *trera*, nôtre Secretaire d'Etat, &
„ Notaire public de ces Royaumes,
„ & quoy que nous eſperions que la-
„ dite Infante, & le Roi Très-Chré-
„ tien ſon Mari, accompliront &
„ obſerveront tout ce qui eſt ci-deſſus
„ mentionné, & tout ce qui eſt de
„ plus contenu dans ledit Contract
„ de Mariage; & dans ladite Re-
„ nonciation, comme y étant obli-
„ gez en Juſtice & en conſcience;
„ Neanmoins afin d'en aſſurer l'ac-
„ compliſſement par toutes les voyes
„ les plus directes ſur un ſujet & dans
„ une affaire, en quoi conſiſte la Paix
„ & le Repos de toute la Chrétien-
„ té, nous comportant comme nous
„ devons en qualité de Pere, & Sei-
„ gneur Naturel de tous nos Royau-
„ mes, Etats & Domaines, en vertu
„ de la Souveraine Autorité, que
„ nous poſſedons en tout Droit, pour
„ diſpoſer, & pour le plus grand a-
„ vantage de nos ſujets & la cauſe
„ commune, pour pourvoir à ce qu'ils
„ ſoient mieux gouvernez, & pour

„ prévenir les grands maux qui peu-
„ vent s'enſuivre de l'union des
„ deux Couronnes, & leurs Dépen-
„ dances ; de nôtre propre mouve-
„ ment, certaine connoiſſance, &
„ Pouvoir Royal & abſolu, dont il
„ nous plait de nous ſervir, & dont
„ nous nous ſervons avec pleine &
„ entiere aſſurance de l'exemple de
„ nos Royaumes & Etats, à exclurre
„ les enfans ainez & leur Poſterité
„ à raiſon & à cauſe des Traitez de
„ Paix & de Mariage, & pour d'au-
„ tres conſidérations qui nous y
„ meuvent, nous declarons que la Sé-
„ reniſſime Infante, Dame *Marie*
„ *Thereſe*, nôtre fille, & les Enfans
„ qu'elle aura dudit Mariage, mâles
„ ou femelles, & leur Poſterité ſe-
„ ront & demeureront exclus : Et
„ d'autant que comme par neceſſité,
„ nous les excluons de tout droit ou
„ eſperance, qu'ils pourroient ou peu-
„ vent avoir en quelque cas que ce
„ ſoit, qui puiſſe arriver, à aucun de
„ nos Royaumes, Etats & Domina-
„ tions, à jamais, comme s'ils n'a-
„ voient jamais été nez. Nous de-
„ clarons que cette Excluſion & tout
„ ce qui a été établi, en ſa conſide-
„ ratiou, en la Perſonne de l'Infan-

„ te

„ te Dame *Marie Thereſe*, nôtre fil-
„ le, & ſa Poſterité par ce Mariage,
„ doit être obſervé : Et d'autant
„ qu'il y a pour cela une neceſſité;
„ Nous voulons & commandons,
„ qu'elle ſoit obſervée, accomplie &
„ executée en la Perſonne de la Se-
„ reniſſime Reine Dame *Anne* nôtre
„ ſœur, & ſa Poſterité, conformé-
„ ment à ſon Traité devant le Ma-
„ riage & la Renonciation, & ce que
„ ſa Majeſté Don *Philippe* III. nô-
„ tre Seigneur & Pere a établi par
„ ſa dite Loy, & par ſon Teſtament
„ ci-deſſus mentionné, concerté &
„ accordé entre les deux Couronnes,
„ & nous l'approuvons ſous les mê-
„ mes conditions, & avec la même
„ force que les Loix doivent avoir,
„ qui ſont accordées & faites entre
„ Princes Souverains, uſant de leur
„ Pouvoir abſolu. Et nous revoquons,
„ annullons, derogeons & abrogeons
„ toutes & chaque Loi & Loix,
„ Droits, Etabliſſemens & Coûtumes,
„ qui puiſſent en aucune maniere que
„ ce puiſſe être, empécher cette
„ Excluſion, comme ſi chacune étoit
„ exprimée, & qu'on en fit mention
„ en particulier. Nous declarons
„ auſſi, Que s'il arrivoit ainſi, ce

„ qu'à

„ qu'à Dieu ne plaiſe, que la Sereniſ-
„ ſime Infante, devint Veuve, ſans
„ avoir des enfans par ce Mariage, &
„ qu'elle revint en *Eſpagne*, pour le
„ bien public, ou pour de juſtes con-
„ ſiderations, ſe remariât de nôtre
„ conſentement, ou du Prince nôtre
„ fils après nôtre decez ; Nous or-
„ donnons & telle eſt nôtre volon-
„ té & plaiſir, que ni ladite Ex-
„ cluſion ni Renonciation la privent
„ d'aucune choſe, mais qu'elle & ſes
„ enfans du ſecond mariage, pour-
„ veu que ce ne ſoit pas en *France*,
„ peuvent être capables de ſucceder
„ auxdits Royaumes, Etats, &c.

Le troiſiéme Article du Traité des Pirenées.

„ ET afin que cette Paix & Union,
„ confederation & bonne Correſ-
„ pondance, ſoit comme on le deſi-
„ re, d'autant plus ferme, durable
„ & indiſſoluble ; lesdits deux Prin-
„ cipaux Miniſtres Cardinal Duc, &
„ Marquis Comte-Duc, en vertu du
„ Pouvoir ſpecial qu'il ont eu à cet
„ effet des deux Seigneurs Rois, ont
„ accordé & arrêté en leur nom le
„ Mariage du Roi Très-Chrétien a-
„ vec la Sereniſſime Infante, Dame

„ *Ma-*

„ *Marie Thereſe*, fille ainée du Roi
„ Catholique, & ce même jour datte des préſentes ont fait & ſigné un
„ Traité particulier, auquel on ſe
„ remet touchant les conditions reciproques du dit Mariage, & le tems
„ de ſa celebration: lequel Traité à-
„ part, & Capitulation de Mariage,
„ ſont de la même force & vigueur,
„ que le préſent Traité de la Paix,
„ comme en étant la partie principale, & la plus digne, auſſi bien
„ que le plus grand & le plus prétieux
„ gage de la ſûreté de ſa durée.

Par tous ces Actes authentiques & ſolemnels nous pouvons aiſément voir quelle peut être la juſtice des prétentions de la *France* à la Succeſſion d'*Eſpagne*. Il paroît que ſuivant l'opinion de tous les plus ſages de la Nation *Eſpagnole*, cette ſucceſſion étoit contraire à leurs Interêts. On ne peut pas dire que les choſes ont changé depuis, car les raiſons ſur leſquelles ces Rénonclations étoient fondées, ſubſiſtent toûjours, en ce qui regarde l'Europe & le Roiaume d'*Eſpagne* en particulier. La précaution que le Roy Catholique a priſe par ſon Teſtament, ſavoir qu'on n'admettra point d'Etrangers dans les Poſtes d'honneur ni dans le Conſeil, ne ſignifie rien; La Cabale qui a l'adminiſtration des affaires peut être aiſément gagnée, puis qu'elle a ſur tout un Prêtre Cardinal à ſa tête. Il n'y a point de perſonnes qui ſoient plus capables de trahir, ou qui aient plus ſouvent trahi les Royaumes & les Etats, que ceux de cet Ordre, lors qu'on les a une fois admis dans le

Con-

Conſeil, ou qu'on leur a donné part aux affaires. Il eſt donc de l'Interêt de l'*Eſpagne*, de tacher autant qu'il lui ſera poſſible, de rétablir ſon Gouvernement, ſur un piè conforme à la diſpoſition de ces Traitez;& d'agir en ſecret,& avec adreſſe en faveur des *Prétentions* de la famille Imperiale; & lorſque celle-cy ſera en état de les faire valoir, l'*Eſpagne* doit emploier toutes ſes forces, pour ſecouer le joug de la *France*; autrement elle doit s'attendre à devenir une Province de ce Royaume, & à ne conſerver que le vain tître de ſouverainété. Il ne manque pas de ces Exemples en *Europe* pour convaincre les *Eſpagnols*, qu'ils ſont expoſez à un pareil traitement; & ſans aller plus loin, que les *François*, leurs nouveaux Maîtres, ne ſçait-on pas que de tems-en-tems ils ont réüni des Souverainetez à leur Couronne; qu'ils ſe ſont agrandis par là eux mêmes, & qu'ils ont abimé les Païs qu'ils ont réüni à leur Couronne, afin de les mieux tenir en ſujétion ? Pour éviter une pareille deſtinée. les *Eſpagnols* doivent prendre garde à ne pas refuſer leurs Ports de Mer aux *Anglois* & aux *Hollandois*, à ne decourager pas les Negotians de ces deux Nations par de nouveaux Indultes ſur leur billon, & à n'empécher pas le débit de leurs Manufactures, &c. ſous quelque prétexte que ce ſoit; car ſi nous ne pouvons pas bien faire nôtre commerce de la Mer Mediterranée ſans nous ſervir de leurs Ports, ſur tout de celui de *Cadix* : & qu'ils nous en défendent l'entrée, cela tournera bientôt à leur propre ruine, & les privera des ſeuls amis qu'ils aient, & qui ſoient en état de leur conſerver le peu de liberté qui leur reſte,ou leur aider à recouvrer ce qu'ils en ont perdu.

F I N.

056 7031